



Civil MRCC

Plate-forme de
coordination et de
documentation pour les
personnes en détresse
en Méditerranée centrale

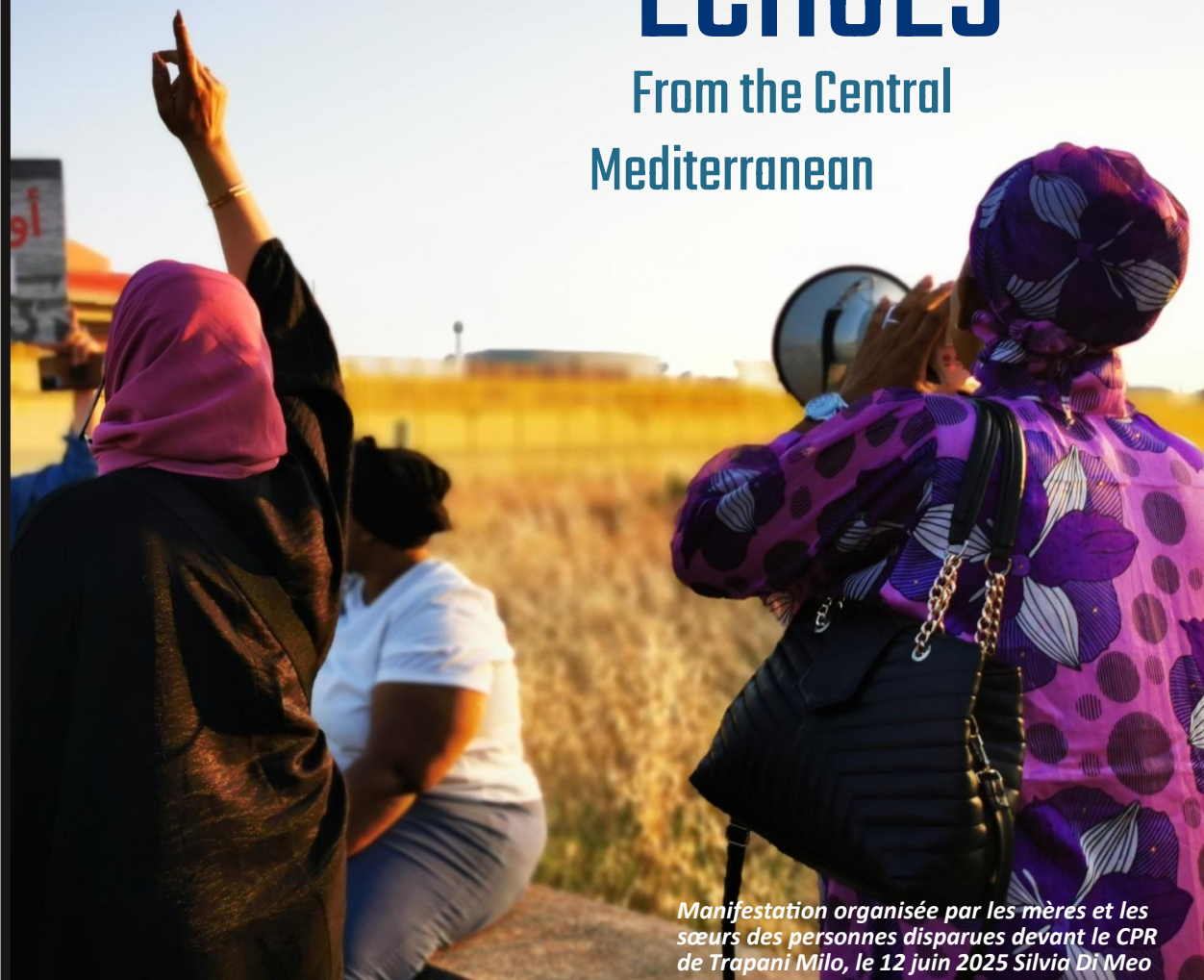
S A R N E W S

N°18

Août 2025

ECHOES

From the Central Mediterranean



Manifestation organisée par les mères et les sœurs des personnes disparues devant le CPR de Trapani Milo, le 12 juin 2025 Silvia Di Meo

P.2 - Rejoignez la chaîne d'actions !

10 ans de l'Été des Migrations

P.6 - Dvlpts politiques

Le cas Mare Jonio / Maersk Etienne

P.8 - Journal de coopération

Rapport par SOS Med et AlarmPhone

P.12 - Forcé.es de disparaître

P.16 - Fragment Légal

A missed opportunity to end border violence at sea

P.19 - Criminalisation

L'acharnement contre les navires de recherche et de sauvetage cause des centaines de morts en mer

P.22 - Amplifier les Voix

Refugees in Libya, Protestations en Tunisie

P.24 - Report

Archives sur la migration à Malte : contre-cartographie la violence aux frontières

Transnationalisons nos luttes !

Début septembre, la chaîne d'actions transnationale débutera en mémoire de l'été des migrations de 2015. Cet anniversaire est l'occasion d'exprimer notre critique du régime frontalier européen meurtrier, mais aussi de célébrer notre lutte continue pour la liberté de circulation. Aujourd'hui, nous vivons ensemble dans une société plurielle. C'est l'héritage de 2015 sur lequel nous voulons construire notre futur... La liberté de circulation est possible ! Nous l'avons vu il y a dix ans et nous le voyons chaque jour dans les brèches qui fissurent le régime frontalier européen. La solidarité existe ! Elle peut être le fondement d'une société où chacun.e peut vivre librement et dans l'égalité ! Rejoignez la chaîne d'actions transnationale pour la liberté de circulation !

Depuis le début de l'année 2025 :

- 32 557 personnes sont arrivées en Italie et à Malte par la mer, nombre d'entre elles de manière autonome (chiffres du HCR au 13 juillet).
- 7 633 personnes (sur 139 bateaux en détresse) ont été secourues par la flotte civile (chiffres du CMRCC jusqu'au 14 juillet).
- 12 338 personnes ont été refoulées vers la Libye après avoir été interceptées par les soi-disant garde-côtes libyens soutenus par l'UE (chiffres de l'OIM jusqu'au 12 juillet).
- 603 personnes ont été déclarées mortes ou disparues sur la route de la Méditerranée centrale (chiffres de l'OIM jusqu'au 12 juillet).

REJOIGNEZ LA CHAÎNE D'ACTIONS TRANSNATIONAL POUR LA LIBRE CIRCULATION

Le 3 septembre, cela fera exactement 10 ans que des réfugié.es et des migrant.es ont lancé la Marche de l'espoir à Budapest. Des milliers de personnes bloquées à la gare Keleti de Budapest par les autorités hongroises ont décidé de faire valoir leur droit à la libre circulation en marchant vers l'autoroute en direction de l'Autriche. Le 4 septembre, leur mobilisation leur a même permis de se rendre en bus jusqu'à la frontière autrichienne, puis de poursuivre leur voyage en train à travers l'Europe. Pendant plusieurs mois, des passages ont été ouverts de la Grèce à la Suède, permettant aux personnes de circuler librement et de s'installer où elles le souhaitaient. À cette époque, le système de Dublin s'est effondré, tout comme le besoin de recourir à des passeurs. Lors de cette période, l'UE a connu le taux de mortalité le plus bas jamais enregistré à ses frontières.

L'été de l'inattendu...

Personne n'avait prévu l'été des migrations. Ni les politicien.nes, ni les gardes-frontières, ni les soi-disant analyses de risque de Frontex, ni les mouvements de solidarité n'avaient anticipé l'ampleur et le dynamisme de ces déplacements. Ce n'est que plus tard que nous avons compris certains des facteurs qui ont contribué à l'été des migrations : les conséquences à long terme de la guerre en Syrie, les conditions souvent inhumaines dans les camps au Liban, en Jordanie et en Turquie, associées au désespoir de retourner en Syrie. On peut également mentionner les changements de gouvernement en Grèce, et l'arrivée du nouveau gouvernement Syriza qui a assoupli les restrictions visant les déplacements de migrant.es à travers le pays. Il y avait bien d'autres facteurs, mais ce qui a été déterminant, avant tout, c'est la ténacité des personnes exilées.

Entre mai et août 2015, elles ont ouvert les frontières avec la Macédoine par la force du nombre et ont poursuivi leur route vers la Serbie et la Hongrie, bénéficiant de la solidarité des ONG locales et des groupes de la société civile tout au long du chemin. Après plusieurs tentatives des différentes autorités nationales pour détourner ces personnes et les enfermer dans des camps, la Marche de l'espoir, organisée de manière autonome, a créé sa propre dynamique. Au cours des semaines et des mois qui ont suivi, à l'automne 2015, des milliers d'autres personnes sont arrivées aux frontières. Les gouvernements des Balkans ont désespérément tenté de contrôler ces mobilités. Dans le même temps, des groupes d'accueil se sont

formés, composés de locaux et d'internationaux, qui se sont joints aux migrant.es le long de leurs parcours, mettant en place des structures de solidarité, offrant nourriture, vêtements et informations aux personnes exilées.



Le contrecoup et la brutalisation des frontières

La militarisation de la clôture à la frontière gréco-macédonienne, avec des milliers de réfugié.es et de migrant.es bloqué.es au niveau du village grec d'Idomeni, et l'accord UE-Turquie de mars 2016 ont marqué le début de la répression.

Au cours des années suivantes, et jusqu'à aujourd'hui, les conditions le long de toutes les routes migratoires se sont progressivement détériorées, caractérisées par une brutalisation du régime frontalier.

La non-assistance en mer, les refoulements illégaux et violents aux frontières terrestres et maritimes, les violations de droits humains, sont devenus des pratiques quotidiennes et « normalisées ». De plus en plus d'accords et de « mémorandums d'entente » ont été conclus entre l'UE et les gouvernements nord-africains, prévoyant le financement et la formation des gardes-frontières ainsi que le transfert de technologies de surveillance.

Détention, travail forcé, expulsions en chaîne, torture, viols, esclavage et pogroms en sont les conséquences. La dissuasion, quel qu'en soit le coût humain, est devenue la devise de la politique

FOR FREE MOVEMENT!

migratoire de l'UE dans sa course à l'externalisation des frontières vers l'Afrique du Nord et au-delà.

La ténacité des luttes pour le droit à la libre circulation

Malgré ce recul, les luttes pour le droit à la libre circulation et à une vie meilleure se poursuivent partout le long des différentes routes migratoires et dans les villes européennes.

Les personnes migrantes modifient ou inventent de nouveaux itinéraires pour contourner ou franchir les obstacles. Le risque de mort est un compagnon permanent. La souffrance, la violence et les traumatismes sont le prix à payer pour ces luttes et ces affrontements quotidiens.

De ces espaces contestés ont émergé de multiples initiatives solidaires, visant non seulement à documenter et dénoncer les violations des droits humains, mais aussi à construire et étendre les infrastructures nécessaires à la liberté de circulation, telles que la fourniture de nourriture et d'abris, l'aide sous forme de guides d'information ou de lignes d'assistance téléphonique, ou encore les interventions juridiques et les navires de sauvetage civil.

La chaîne d'actions

À la lumière de ces éléments, nous appelons à une chaîne d'actions transnationales en septembre et octobre 2025. Une conférence de presse transnationale en ligne aura lieu le 4 septembre, jour de la percée historique de la « Marche de l'espoir » à Budapest en 2015. Nous relierons différents lieux et mobilisations dans une chaîne d'événements commune. Nous invitons tout le monde à se joindre à nous et à se mobiliser pour ces actions. Nous appelons également à l'organisation d'autres initiatives et événements, à petite et grande échelle, pendant ces semaines de septembre et octobre.

Ensemble, nous vivons aujourd'hui dans une société plurielle. C'est l'héritage de 2015 sur lequel nous voulons construire notre futur. La liberté de circulation est une possibilité. Nous l'avons vu il y a dix ans et nous le voyons chaque jour dans les brèches du régime frontalier européen ! La solidarité existe toujours et peut être le fondement d'une société où chacun.e puisse vivre librement et dans l'égalité !

Coalition for Free Movement

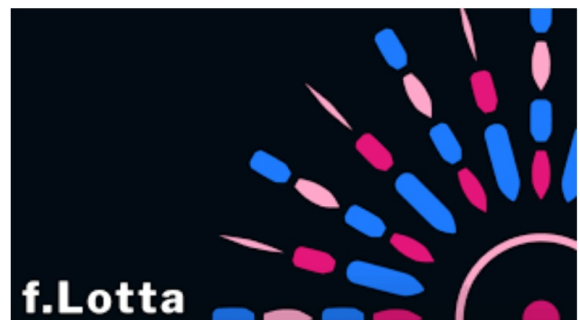
Contact: chain-of-action@tsc25.net

Réfléchir. Résister. Construire l'avenir.

Du 4 au 7 septembre 2025 à Biesenthal, près de Berlin

Un camp pour les personnes engagées dans la recherche et le sauvetage, l'abolition des frontières, la décolonisation et la migration, ainsi que pour toutes les personnes liées à ces luttes. Nous invitons les personnes ayant vécu des expériences de déplacement, les militant·es et les allié·es à partager leurs expériences, à réfléchir à nos stratégies politiques, à apprendre les un·es des autres et à façonner le prochain chapitre de ce mouvement. Depuis dix ans, nous luttons pour le sauvetage civil en mer, la liberté de circulation et les droits fondamentaux pour tous. Cet anniversaire s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte qui a émergé avec force pendant l'été des migrations, marquée par la solidarité avec les personnes exilées, la résistance contre la forteresse Europe meurtrière et le combat pour un avenir sans frontières !

Site web : <https://sar-camp.wtf/>



f.LOTTA - Une occupation massive de la Méditerranée centrale

Entre le 10 et le 20 septembre autour de Lampedusa

f.LOTTA a deux objectifs principaux. Le premier vise un changement immédiat en Méditerranée. Le second est de projeter un horizon politique radical, de repousser les limites du possible et d'ouvrir de nouvelles alternatives. En Méditerranée centrale, l'Europe forteresse a réussi à discipliner les associations de sauvetage dans un cadre opérationnel strict et à normaliser les morts et les disparitions en mer. Jour après jour, les associations de sauvetage vivent sous la surveillance constante d'Etats qui, au lieu de soutenir leurs efforts de sauvetage, entravent leurs opérations, en leur assignant des ports de débarquement lointains, leur infligeant des amendes, des détentions, etc. Les efforts de la forteresse Europe pour éliminer

les témoins et les moyens de sauvetage de la Méditerranée centrale se sont accompagnés du renforcement de la présence en mer des milices, chargées d'intercepter les personnes qui tentent de fuir la Libye. f.LOTTA a pour ambition d'occuper cet espace, de repolitiser la Méditerranée centrale et, par sa présence, de contester le discours et les pratiques de la forteresse Europe...

Site web : <https://flotta.noblogs.org/>

UNHCR = UNFAIR! IOM = NASTY!

Rejoignez les manifestations devant le siège de ces institutions qui violent les droits humains à Genève

12 et 13 septembre 2025 à Genève

HCR = UNFAIR

Le vendredi 12 septembre 2025, Refugees in Libya tiendra une conférence de presse devant le siège du HCR pour présenter le « Livre de la honte ». Ce livre rassemble des dizaines de plaintes et d'accusations de réfugié.es et de migrant.es en Libye, en Tunisie et au Niger. Tou.tes ont été victimes de l'indifférence, de la négligence et du rejet d'une institution qui prétend placer l'humanité au cœur de sa mission. Au lieu de remplir son mandat de protection des réfugié.es, des demandeur.euses d'asile et des personnes exilées, le HCR protège les frontières européennes et est devenu un instrument de ses politiques d'externalisation. Au cours des 18 derniers mois, grâce à un nouveau projet de ligne d'assistance téléphonique, Refugees in Libya et l'alliance qui soutient le mouvement ont recueilli des centaines de témoignages de personnes qui ont été témoins de violations continues des droits humains. Mais le HCR continue à faillir à ses obligations !

OIM = NASTY

En Libye, nous connaissons depuis de nombreuses années leur concept de chantage. Les personnes sont détenues et maintenues dans des conditions insupportables, tandis que l'« Organisation internationale pour les migrations » (OIM) ne leur offre qu'une seule option : retourner dans leur pays d'origine. En Tunisie, nous avons récemment fait l'expérience de ce système de chantage : parallèlement à des attaques brutales, des raids et des expulsions de campements de fortune, le personnel de l'OIM se présente à des personnes désespérées tentant de fuir le pays pour leur proposer un « retour volontaire ». A travers ses programmes de « retour volontaire » présents un peu partout dans le monde, l'OIM participe à un régime de contrôle des migrations inhumain.

Le 13 septembre 2025, nous manifesterons devant les sièges de l'OIM et du HCR pour dénoncer leurs pratiques abusives respectives. Nous confronterons leur façade humanitaire à la vérité à travers de nombreux témoignages, des enregistrements et des discours de réfugié.es qui ont atteint l'Europe. Ces dernières ne sont pas prêtes à oublier ni leurs souffrances ni leurs camarades qui continuent de souffrir et de lutter en Libye, en Tunisie et au Niger.

Cet événement sera l'occasion de dénoncer la continuité de la violence frontalière. En effet, un grand camp pour demandeurs d'asile vient d'ouvrir à Genève. Dans des conditions semi-carcérales, des personnes sont désormais détenues depuis plusieurs mois entre le tarmac de l'aéroport et une autoroute.

Site web : <https://www.refugeesinlibya.org/from-tripoli-to-geneva-2>

Caravane et parade « We'll Come United »

Du 20 au 27 septembre, de Thuringe à Berlin

Nous organisons en septembre une caravane qui partira de Thuringe pour traverser la Saxe et le



Brandebourg jusqu'à Berlin. Une semaine de manifestations, de camping, de rassemblement, d'actions créatives, qui se terminera par un cortège unitaire le 27 septembre à Berlin. Dix ans après la Marche de l'espoir et l'été des migrations, la situation des personnes exilées s'est considérablement détériorée. Les régimes frontaliers racistes se renforcent, les droits sont restreints et les forces d'extrême droite gagnent du terrain dans toute l'Europe.

Mais nous ne resterons pas silencieux. Nous venons de différentes villes et de luttes diverses – en tant que personnes affectées par le racisme, en tant qu'allié.es et militant.es, membres d'initiatives locales, de réseaux de logement solidaires, groupes pour la justice climatique, mouvements féministes, alliances de soins, campagnes contre les expulsions... Nous faisons partie d'un mouvement transnational pour la liberté de circulation et l'égalité des droits pour toutes et tous !

Cette caravane est notre réponse : forte, collective et imparable...

Site web : <https://www.welcome-united.org/en/>

Nous migrons pour vivre, pas pour mourir !

10 ans de Rest House Baobab, 20 ans d'ARCOM

Du 3 au 5 octobre 2025 à Rabat

Nous organisons une conférence à Rabat pour marquer le 20e anniversaire de l'Association des réfugiés et des communautés migrantes au Maroc (ARCOM), une organisation fondée par des migrant.es pour défendre leurs droits fondamentaux au Maroc. Ce sera aussi l'occasion de célébrer le dixième anniversaire du refuge pour femmes BAOBAB, fondé par l'ARCOM, havre de paix pour les femmes migrantes et leurs enfants lors de leur voyage souvent périlleux.

La conférence vise à sensibiliser le public aux luttes de longue date de l'ARCOM et du refuge BAOBAB contre le régime frontalier européen. Sous la devise « Nous émignons pour vivre et non pour mourir », la situation des femmes, des enfants et des mineurs non accompagnés sur les routes de l'exil sera mise en lumière. Ensemble, nous voulons analyser le durcissement des politiques migratoires sous la pression de l'UE et discuter du travail de solidarité quotidien des organisations dans les pays du Maghreb. Les voix des migrant.es seront au centre de la conférence.

Site web :

https://afrique-europe-interact.net/2218-0-Konferenz-ARCOM-2025.html?article_id=2218&clang=0

Stop au « mémorandum d'entente » entre l'Italie et la Libye

Mi-octobre 2025 à Rome

En février 2017, un mémorandum d'accord sur la « lutte contre l'immigration clandestine » a été signé par les gouvernements italien et libyen. À l'occasion de la Journée internationale des réfugié.es, le 20 juin 2025, Refugees in Libya a appelé à la cessation immédiate de tous les accords avec la Libye permettant le refoulement illégal et la détention des migrant.es, qui conduisent souvent à davantage de violence, de torture et de viols.

Nous avons dénoncé, en tant que témoins, la libération par le gouvernement italien du criminel Osama Almasri. Nos communications sont surveillées par les services secrets italiens pour le compte du gouvernement, comme l'a établi l'affaire Paragon. Nous, les victimes, sommes strictement contrôlées, tandis que les criminels sont libres de poursuivre leurs actes. Nous ne sommes pas seul.es. Une grande partie de la société civile, des églises, des journalistes, des ONG de secours en mer soutiennent cette campagne. Rejoignez notre mobilisation pour les journées d'action à Rome à la mi-octobre 2025 !

Site web :

<https://www.refugeesinlibya.org/post/stop-the-memorandum-italy-libya>



DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES

AFFAIRE MARE JONIO/MAERSK ETIENNE : LE PROCÈS COMMENCE : QUI DEVRAIENT ÊTRE LES VRAIS ACCUSÉS ?

C'est en juillet 2004 que l'affaire Cap Anamur a éclaté. Le navire allemand, alors qu'il revenait d'une mission humanitaire en Afrique, avait secouru 37 personnes à bord d'un canot pneumatique en train de couler. Les personnes ont dû rester sur le bateau pendant plusieurs jours. Puis, lorsque le navire a finalement été autorisé à accoster à Porto Empedocle, en Sicile, les 37 survivants ont été placés en détention dans un « CPT », un centre de détention et d'expulsion (et la plupart d'entre eux ont ensuite été expulsés), tandis que trois membres d'équipage, dont le capitaine Schmidt, ont été arrêtés puis jugés pour « aide et complicité à l'immigration clandestine ». En raison des retards interminables du système judiciaire italien, ce n'est qu'en octobre 2009, après un long procès, qu'ils ont été acquittés de toutes les charges par le tribunal d'Agrigente. Ce jugement a confirmé deux principes qui restent très importants aujourd'hui : celles et ceux qui effectuent des sauvetages en mer ne commettent aucun crime, et le capitaine est la seule personne qui peut identifier un « lieu sûr » pour le débarquement, même d'un point de vue juridique.

Nous nous souvenons aujourd'hui de cette affaire pour une raison précise : non seulement parce qu'il s'agit de la première tentative infructueuse de criminalisation de la solidarité en mer en Italie, mais surtout parce que, en vingt ans, c'est jusqu'à présent le seul procès intenté contre une ONG pour sauvetage en mer. De nombreuses enquêtes ont été menées. Mais toutes en vain : aucune d'entre elles – la plus médiatisée étant celle de Trapani contre l'équipage du Luventa, MSF et Save the Children – n'a jamais dépassé le stade de l'audience préliminaire. Mais cela pourrait bien changer.

Le 28 mai, le parquet de Raguse a obtenu la mise en accusation de six militant.es et marins de Mediterranea Saving Humans, qui seront jugé.es à partir du 21 octobre prochain pour « aide aggravée à l'immigration clandestine ». L'histoire est bien connue : début août 2020, après un appel d'Alarm Phone et une alerte d'un avion de Frontex, le pétrolier Maersk Etienne a secouru 27 personnes en train de se noyer dans la zone SAR maltaise. Bien que les autorités maltaises aient coordonné l'opération de sauvetage, elles n'ont jamais désigné de « lieu sûr » et les 27 migrant.es ont été contraints de passer 37 jours sur un navire dérivant en Méditerranée centrale, sans installations médicales ni hébergement adéquat. Il s'agit probablement du plus long bras de fer de l'histoire de la mer



Méditerranée. Les 27 personnes étaient déjà dans un état critique en raison de leur périple éprouvant, marqué par une détention prolongée, des tortures et des viols subis en Libye. Le Mare Jonio a répondu à une demande d'assistance du capitaine du Maersk Etienne et le personnel médical de Mediterranea est monté à bord, constatant immédiatement les conditions insupportables dans lesquelles se trouvaient les survivant.es. Le 11 septembre, un transbordement a été organisé et le Mare Jonio a immédiatement mis le cap sur la Sicile, où les migrant.es ont finalement été autorisés à débarquer par les autorités italiennes à Pozzallo.

Secrètement, et probablement en lien avec l'espionnage dont Mediterranea fait l'objet depuis 2019 (comme l'a récemment admis le gouvernement italien), une enquête policière spéciale a été immédiatement ouverte. Elle comprenait des écoutes téléphoniques, des filatures, des perquisitions et des saisies, et s'est poursuivie jusqu'en février 2023. Plus de trois mois après le débarquement, la compagnie maritime Maersk Tankers a fait un don légal et transparent pour soutenir les activités humanitaires en mer. Pour le procureur, cela constituerait la fameuse circonstance aggravante d'avoir « agi dans un but lucratif » sur la base d'un « accord commercial ». Cette circonstance est totalement réfutée par les preuves recueillies lors de la reconstitution des faits.

Entre-temps, la vie privée des personnes mises en examen a été violée à plusieurs reprises, des conversations privées ayant été divulguées à la presse d'extrême droite pour alimenter des campagnes scandaleuses, qui ont culminé lors de l'audience préliminaire à Raguse, qui s'est déroulée de décembre 2023 à mai 2025.

Mais le renvoi en jugement intervient, comme par hasard, à un moment politique particulièrement difficile pour le gouvernement italien, qui depuis des

mois n'est pas en mesure de résoudre ni l'affaire Almasri ni l'affaire Paragon. Dans la première affaire, le Premier ministre Meloni, les ministres Nordio et Piantedosi et le sous-secrétaire Mantovano font l'objet d'une enquête du « Tribunale dei Ministri » (Tribunal des ministres) pour avoir libéré (et renvoyé en Libye à bord d'un vol exécutif de l'État) le dangereux criminel responsable de trafic d'êtres humains et de toutes sortes de violences contre des migrant.es détenu.es dans la prison de Mitiga et ailleurs en Libye. Ces derniers jours, en particulier, il est apparu que le ministre de la Justice Nordio aurait menti au Parlement pour dissimuler les circonstances entourant la décision politique de soustraire Almasri à la Cour pénale internationale.

Dans la seconde affaire, alors que le gouvernement a officiellement reconnu avoir espionné deux cofondateurs de Mediterranea et le président de Refugees in Libya à l'aide d'un logiciel espion puissant et sophistiqué appelé « Graphite », développé par Paragon Solutions, les noms de nombreux autres journalistes et militant.es qui étaient également sous surveillance sont en train d'être révélés, ce qui soulève de graves préoccupations quant au respect des droits et libertés constitutionnels dans une affaire qui s'apparente à un « Spaghetti Watergate ».

Enfin, parallèlement aux deux affaires mentionnées ci-dessus, on peut également mentionner la récente opposition du gouvernement de Cyrénaïque, qui a refusé l'entrée sur le territoire libyen au ministre de l'Intérieur Piantedosi, alors qu'il se trouvait à l'aéroport de Benghazi avec une délégation composée du commissaire européen chargé des migrations Brenner et des ministres de Malte et de Grèce. Cette commission était précisément chargée de négocier la poursuite de la détention et l'expulsion des migrant.es à la frontière européenne. Cet épisode démontre une fois de plus que la Libye est le véritable « trou noir » de la politique italienne et européenne. L'obstination à vouloir à tout prix arrêter les personnes migrantes dans ce pays provoque non seulement les immenses souffrances

et les morts que nous connaissons, mais aussi une série d'échecs politiques et diplomatiques, qui démontrent que les politiques de gestion des frontières de l'UE sont non seulement cruelles et inhumaines, mais aussi totalement irrationnelles et irréalistes dans leur mise en œuvre. C'est dans ce contexte qu'en octobre prochain s'ouvrira le procès contre Mediterranea à Ragusa. Cette ouverture coïncidera avec le débat parlementaire à Rome sur le renouvellement du mémorandum mortel entre l'Italie et la Libye. Non seulement les autorités italiennes ont préparé leur vengeance contre le Mare Jonio et Mediterranea, mais elles veulent également tenter de criminaliser toute solidarité afin de dissimuler leurs échecs cuisants. Mais elles ne nous trouveront pas pris au dépourvu : d'une part, nous affronterons le procès avec une grande sérénité, convaincu.es que nous pourrions démanteler pièce par pièce les différentes accusations. Et, à commencer par les personnalités que nous appellerons à témoigner, nous transformerons le procès contre la solidarité en un procès contre la non-assistance en mer des autorités européennes, dans l'affaire Maersk Etienne comme au cours de ces dernières années.

D'autre part, nous renforçons nos efforts de sauvetage et de solidarité, tant en mer que sur terre : grâce à la coopération au sein de la Flotte civile, nous avons acquis un nouveau navire plus grand, l'ancien Sea-Eye 4, qui fait partie de l'alliance United4Rescue et qui prendra bientôt la mer pour sa première mission sous le nom de Mediterranea.

Et, tou.tes ensemble, dans le cadre de la campagne pour le procès et contre le renouvellement du tristement célèbre mémorandum, nous pourrions désigner ceux qui devraient être sur le banc des accusés pour toutes les violations des droits humains fondamentaux et les crimes contre l'humanité commis ces dernières années en mer Méditerranée. Nous le ferons avec le sourire aux lèvres, mais aussi avec la détermination de faire en sorte que ces violations de droits cessent enfin!

Mediterranea Saving Humans (Italie), juillet 2025



Les survivants du pétrolier Maersk Etienne prêts à être secourus à bord du Mare Jonio, septembre 2020. (Crédits : Mediterranea)

ÇA FAIT LA DIFFÉRENCE !

JOURNAL DE COOPÉRATION DANS LA MEDITERRANÉE CENTRALE

La section suivante donne un aperçu du niveau et de l'impact de la coordination des secours par les acteurs civils en Méditerranée centrale, à l'aide de rapports succincts et d'extraits de médias sociaux.

MAI 2025

- 3 Mai** **Aurora** secoure 71 personnes à bord d'un canot pneumatique avec l'aide du **Seabird 3** et les débarque à Lampedusa.
- 5 Mai** L'équipage de l'**Ocean Viking** sauve deux bateaux dans la zone SAR libyenne, avec au total 108 personnes, dont un enfant de 11 mois.
- 8 Mai** Le **Sea Watch 5** sauve deux bateaux, dont l'un avait contacté **AlarmPhone**, avec un total de 190 personnes à bord. La ville de Marina di Carrara est désignée comme port de débarquement, ce qui ajoute 130 milles marins de navigation.
- 9 Mai** L'équipage du navire de sauvetage **Humanity 1** sauve 125 personnes dans les eaux internationales. Ravenne est désignée comme port de débarquement par les autorités italiennes, à 1 500 km. Avec l'aide du **Seabird 3**, le **Sea Punks 1** parvient à localiser et à secourir un bateau en bois avec 83 personnes à bord dans la zone SAR tunisienne. Toutes les personnes sont débarquées à Lampedusa. (1)
- 10 Mai** L'équipage du **Nadir** porte assistance à 62 personnes à bord d'un canot pneumatique à la dérive au sud de Lampedusa, suite à un appel de détresse relayé par Frontex. À l'arrivée du **Nadir** sur les lieux, deux enfants en bas âge sont déjà décédés. Une autre personne est déclarée morte à bord du **Nadir** malgré tous les efforts de réanimation. (2)
- 12 Mai** 69 personnes à bord d'un navire inapte à la navigation sont secourues dans la zone SAR maltaise par le **Nadir**. Avec l'aide de **Seabird 1**, **Solidaire** sauve 62 personnes à bord d'un canot pneumatique dans la zone SAR libyenne. Le port lointain de Gênes est désigné, ce qui prolonge le temps passé en mer par les survivants. Au cours des heures suivantes, **Solidaire** trouve 4 autres bateaux, portant à 279 le nombre total de personnes secourues.
- 16 Mai** À la suite d'appels de détresse provenant de **AlarmPhone** et de **Seabird 1**, **Nadir** trouve un bateau en fer avec 54 personnes à bord dans la zone SAR maltaise. Les personnes sont débarquées à Lampedusa.
- 17 Mai** À la suite d'alertes provenant de **AlarmPhone**, l'**Ocean Viking** trouve un bateau avec 77 personnes à bord. Avec l'aide de **Aurora**, elles sont mises en sécurité à bord. Deux autres navires sont secourus plus tard, portant le nombre total de survivants à 276. L'avion **Seabird 1** repère 6 bateaux en détresse au cours de la journée du 17 mai. **Seabird 1** alerte les autorités, mais aucune réponse n'est reçue. Une fois de plus, des navires de sauvetage civils interviennent. Avec **Sea Punks**, **Ocean Viking** et **Aurora**, 200 personnes sont mises en sécurité. (3)
- 18 Mai** Dans la matinée, **Humanity 1** sauve 100 personnes à bord de deux bateaux. Bari est désigné comme port de débarquement. Dans l'après-midi, **Nadir** rencontre un bateau en détresse avec 34 personnes à bord, qui sont ramenées à Lampedusa par les garde-côtes italiens.
- 19 Mai** **Nadir** trouve un bateau en bois à deux étages surchargé et en détresse. **Nadir** embarque une partie des personnes avant que les garde-côtes italiens ne prennent en charge les 120 survivant.es.
- 22 Mai** Après deux alertes lancées par **AlarmPhone**, **Solidaire** sauve 252 personnes et est finalement autorisé à débarquer à Salerne. Après une alerte de **AlarmPhone**, **Aurora** sauve 50 personnes en détresse. **Astral** trouve et sauve 80 personnes proches de Lampedusa. Toutes les personnes sont ramenées saines et sauvées à Lampedusa.
- 26 Mai** Dans la nuit, un navire marchand sauve 35 personnes mais ne peut terminer le sauvetage en raison du mauvais temps et de l'obscurité. Malgré les inquiétudes du capitaine quant aux implications juridiques, le navire marchand reçoit l'ordre de débarquer les survivant.es en Libye, en violation du droit international. Un navire de ravitaillement sauve 26 personnes du même groupe, mais ne peut récupérer les autres en raison de la détérioration des conditions en mer. Les autorités italiennes leur assignent Lampedusa comme port de débarquement. L'**Ocean Viking** arrive peu après et évacue les 53 personnes restantes. Les survivant.es racontent à l'équipage qu'au moins trois personnes sont tombées par-dessus bord au cours de leur périple.
- 28 Mai** L'**Aurora** sauve un bateau à la dérive avec plus de 50 personnes à bord, également alerté par **AlarmPhone**.
- 31 Mai** L'équipage du **Seabird** effectue plusieurs vols au-dessus de la Méditerranée. Au cours d'un vol, un cas de détresse avec 29 personnes à bord d'un bateau en bois est signalé et l'**Astral** intervient, embarquant toutes les personnes qui sont ensuite transférées aux autorités italiennes.

SOS Humanity (international)
@soshumanity_en

1

● Breaking: In a difficult rescue in international waters, the crew of our rescue ship **#Humanity1** rescued 125 people yesterday evening. Italian authorities have assigned the over 1,500 km away distant port of **#Ravenna**, denying the survivors an immediate disembarkation. 1/3

RESQSHIP
@resqship.bsky.social

+ 2

[1/5] Yesterday, our crew assisted 62 people on a drifting rubber boat south of Lampedusa following a mayday relay issued by Frontex airplane EAGLE2. When Nadir arrived on scene, two toddlers had already died. Another person was declared dead on Nadir despite all resuscitation efforts.

RESQSHIP



Sea-Watch International
@seawatch_intl

3

Yesterday, our monitoring plane Seabird spotted 6 boats in distress. We alerted authorities - no response. Once again, civil rescue ships stepped in. Our ship Aurora reached 2 boats with ~200 people last night. Together with **@sea_punks** & **@SOSMedIntl**, they were brought to safety.

Sauvetage par l'Ocean Viking d'un cas AlarmPhone le 19.6.2025.

Credit : Compass Collective

JUIN 2025

- 1 Juin** 14 personnes sont mises en sécurité à bord du **Louise Michel** après que l'équipage a repéré un bateau en fibre de verre. À l'approche du bateau, les personnes sautent à l'eau. L'équipage parvient à sauver les 14 personnes. (1)
- 4 Juin** **L'Aurora** sauve 91 personnes qui avaient contacté **AlarmPhone**, beaucoup d'entre elles souffrant de brûlures causées par le carburant. Les garde-côtes italiens emmènent toutes les femmes et les enfants à Lampedusa ; les autres personnes ne sont autorisées à débarquer qu'à Pozzallo le lendemain matin. (voir photo)
- 5 Juin** Au milieu de la nuit, le **Nadir** trouve et sauve 115 personnes à bord d'un bateau en bois à deux étages. Toutes sont débarquées à Lampedusa dans la matinée. Le **Nadir** est ensuite immobilisé par les autorités italiennes.
- 6 Juin** Le **Sea Eye 5**, avec le soutien du **Seabird** et d'**AlarmPhone**, sauve 50 personnes d'un canot pneumatique. Les autorités italiennes désignent le port éloigné de Vibo Valentia pour le débarquement.
- 7 Juin** **AlarmPhone** alerte les autorités au sujet d'un groupe qui s'est échappé de Libye et s'est retrouvé bloqué sur une plate-forme pétrolière non identifiée. Avec l'aide de l'avion **Seabird 3**, **Astral** intervient et sauve les 54 personnes, dont une femme qui a accouché alors qu'elle était bloquée sur la plate-forme. Suite à une nouvelle alerte d'**AlarmPhone**, **Astral** rencontre un autre navire en détresse avec 109 personnes à bord également dans la zone SAR libyenne. **Astral** distribue des gilets de sauvetage et, après l'arrivée du navire de l'ONG **Louise Michel**, les survivant.es peuvent être embarqués en toute sécurité.
- 9 Juin** **Solidaire** effectue deux sauvetages, le premier d'un bateau en fibre de verre avec 28 personnes dans la zone SAR maltaise, à environ 37 milles marins au sud-est de Malte. Plus tard dans la nuit, **Solidaire** porte secours à un autre bateau en fibre de verre surchargé avec 48 personnes.
- 13 Juin** À 5 h 15, dans la zone SRR libyenne, l'**Ocean Viking** repère un bateau en fibre de verre surchargé. 70 personnes sont secourues, dont 2 mineurs non accompagnés. Frigorifiées, malades, affaiblies et épuisées, elles sont embarquées sur le bateau de sauvetage. Le port lointain de Marina di Carrara est désigné, ce qui oblige les survivants à passer trois jours supplémentaires en mer. Après avoir croisé un bateau vide à la recherche d'un cas de détresse signalé par **AlarmPhone**, l'équipage du **Sea Watch 5** localise un navire en détresse avec 53 personnes à bord. Elles sont recueillies à bord et les autorités désignent le port lointain de Brindisi pour leur débarquement.
- 14 Juin** Le **Sea-Eye 5** est immobilisé par les autorités italiennes dans le port de Pozzallo le lundi 16 juin 2025, suite à une opération de sauvetage menée le samedi 14 juin, où l'équipage du **Sea-Eye 5** a secouru 65 personnes grâce à la reconnaissance aérienne assurée par **Seabird 1**. Au cours de la nuit, l'équipage du **Louise Michel** a mené trois opérations de sauvetage distinctes, sauvant au total 188 personnes. Lors du premier sauvetage, les autorités libyennes se sont approchées du bateau en bois, provoquant la panique et conduisant des personnes à sauter à l'eau. Toutes sont secourues. Un deuxième et un troisième bateau ont été repérés alors que le **Louise Michel** se dirigeait vers le nord.
- 19 Juin** Suite à une alerte d'**AlarmPhone**, l'**Ocean Viking** sauve un bateau transportant 73 personnes en détresse dans la zone de recherche et de sauvetage (SRR) maltaise. Les autorités italiennes ordonnent que les 73 survivant.es soient débarqué.es à Savone, à plus de 1 130 km du lieu du sauvetage.
- 20 Juin** Après avoir été alerté par **AlarmPhone**, le **Sea Watch 5** a pu localiser et secourir 70 personnes. Une femme était dans un état critique et a dû être évacuée vers Malte. Le port de Naples a été désigné pour le débarquement.
- 21 Juin** Dans la matinée, **Colibri**, un avion civil, signale un cas de détresse. **Solidaire** répond et sauve 49 personnes à bord d'un bateau en bois impropre à la navigation. Le port éloigné de Livourne est désigné pour le débarquement.
- 26 Juin** **Colibri** alerte les secours d'un cas de détresse dans la zone SAR libyenne. Pendant les opérations de sauvetage menées par le **Sea Watch 5**, les autorités libyennes tentent d'intimider l'équipage. Néanmoins, les 30 personnes sont toutes ramenées en sécurité à bord. Les autorités désignent ensuite le port éloigné de Marina di Carrara pour le débarquement.



Échec meurtrier de la coordination des secours en Méditerranée Centrale

Rapport de SOS Méditerranée et AlarmPhone, 27 juin 2025

Dans la matinée du samedi 24 mai, le réseau Alarm Phone a alerté les autorités de la présence de deux bateaux en détresse surpeuplés dans la zone de recherche et de sauvetage (SRR) libyenne. Tous deux avaient quitté Sabratha deux nuits plus tôt et transportaient chacun plus de 100 personnes ayant besoin d'une aide urgente. L'un des deux bateaux a été pris en charge : les 128 survivants ont été secourus par les garde-côtes italiens et débarqués à Lampedusa le dimanche 25 mai.

Pour le deuxième bateau, aucun sauvetage n'a été lancé, malgré des alertes répétées, la détérioration des conditions météo et la situation de détresse évidente. Lorsque l'alerte a été lancée, l'Ocean Viking, un navire de sauvetage humanitaire géré par SOS MEDITERRANEE, se trouvait à plus de 36 heures du lieu du naufrage.

Un navire marchand battant pavillon des Îles Marshall, le MV Bobic, a repéré le deuxième bateau samedi soir après avoir été alerté par Alarm Phone. Ne disposant pas d'équipement de sauvetage adéquat et sans instructions des autorités maritimes, malgré des appels à l'aide désespérés, le capitaine du navire a tenté de secourir les naufragés. Plusieurs personnes sont tombées à la mer, une a disparu ; 35 survivants ont pu monter à bord avant que le contact avec le bateau en détresse ne soit perdu. Le MV Bobic a lancé un appel de détresse aux bateaux aux alentours (Mayday Relay), et le capitaine et son équipage ont passé des heures à chercher de l'aide et à demander des instructions auprès des autorités compétentes, en vain.

Le capitaine a exprimé ses préoccupations selon lesquelles le débarquement des personnes survivantes en Libye constituerait une violation du droit international, il a demandé le débarquement de ces dernières à Lampedusa. Malgré une première instruction du Centre de coordination des secours libyen demandant que les survivants soient transférés à bord de l'Ocean Viking, les 35

personnes secourues ont finalement été débarquées en Libye et envoyées en détention, dans le cadre d'une chaîne de commandement peu claire, ce qui constitue une grave violation des obligations maritimes.

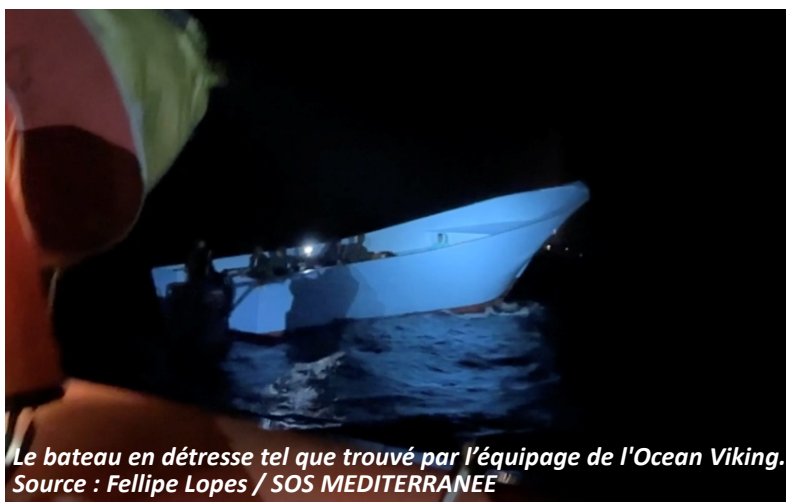
Pendant ce temps, les organisations de la société civile Alarm Phone et SOS MEDITERRANEE ont passé la nuit à tenter d'apporter une aide à distance au capitaine du MV Bobic et à son équipage, tout en essayant de lancer les recherches pour retrouver le bateau disparu. Alarm Phone a finalement repris contact avec les 79 survivants toujours en détresse

tôt le dimanche matin. Selon les témoignages des survivants, le navire marchand MV Eco One a secouru 26 personnes dimanche soir, mais deux personnes ont disparu lors de cette deuxième tentative de sauvetage. L'Ocean Viking a achevé le sauvetage des 53 survivants restants. Le MV Eco One a débarqué

à Lampedusa, tandis que l'Ocean Viking a reçu l'ordre de se rendre à Livourne, séparant ainsi davantage les naufragés entre différents ports et prolongeant inutilement leur séjour en mer.

Ce qu'ont enduré ces personnes en détresse n'est pas un incident isolé, mais une illustration frappante de l'arbitraire et de la négligence systémique qui caractérisent aujourd'hui la coordination maritime en Méditerranée centrale.

Cet état de chaos est une conséquence directe des politiques migratoires de l'UE qui privilégient la dissuasion au détriment de l'impératif juridique et moral de sauver des vies...



Le bateau en détresse tel que trouvé par l'équipage de l'Ocean Viking.
Source : Felipe Lopes / SOS MEDITERRANEE

Rapport complet :

https://alarmphone.org/en/2025/06/27/deadly-failure-of-rescue-coordination-in-the-central-mediterranean/?post_type_release_type=post

FORCÉ.ES DE DISPARAÎTRE

La Mémoire comme Résistance :

Une semaine d'actions à Palerme

Mem.Med – Memoria Mediterranea est une initiative citoyenne, un projet né pour la mémoire des disparu.es, soutenir les familles en deuil et dénoncer la violence des politiques frontalières européennes. Le projet vise à accompagner les proches dans le processus de recherche et d'identification de leurs êtres chers disparus, en leur fournissant une aide juridique et administrative ainsi qu'un soutien psychologique.

Du 10 au 15 juin 2025, Mem.Med a organisé une semaine d'actions, de rencontres et d'événements commémoratifs à Palerme. Ces rassemblements ont réuni des mères, des sœurs et des proches de personnes disparues originaires de Tunisie, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Sénégal, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, d'Afghanistan et du Bangladesh. Les familles ne sont pas venues uniquement pour pleurer, mais aussi pour s'organiser, s'exprimer, résister et exiger la vérité et la justice.

Le 11 juin 2025, une manifestation a été organisée devant le consulat tunisien à Palerme, menée par des migrant.es tunisien.nes, des membres de leur famille et des militant.es locaux, pour condamner

l'accord migratoire honteux signé entre l'UE et la Tunisie. Les manifestant.es ont exigé que les coupables des milliers de migrant.es disparus et détenus soient tenus pour responsables, dénonçant les expulsions et exposant la complicité des autorités européennes et tunisiennes dans la perpétuation d'un système d'oppression.

Le 14 juin 2025, soit exactement deux ans après le massacre de Pylos, Mem Med a organisé une action de commémoration en collaboration avec d'autres groupes militants locaux et transnationaux. Portant des photos des disparu.es et des banderoles dénonçant le régime meurtrier aux frontières, les familles et les militant.es ont défilé ensemble dans le centre-ville de Palerme. L'action a débuté par la lecture de poèmes et des chants des mères des personnes disparues. Au cours de la marche, le silence a été brisé pour réclamer la fin du régime de refoulement, de détention et de normalisation de la mort et des disparitions aux frontières extérieures et externalisées de l'UE.

En mettant au centre les témoignages des personnes les plus touchées, cette semaine d'actions a rappelé que la mémoire est un moyen de résister. Au cours de cette semaine, lors d'actions publiques et de réunions internes, nous avons travaillé ensemble pour démanteler le discours qui normalise la mort et la disparition, pour garder leur mémoire vivante et pour demander justice en leur nom.

Alarm Phone Tunis



Commémoration !

Les familles de disparu.es du Sénégal et de Tunisie se sont rendues au Cameroun en avril 2025

Feric a perdu son frère dans le massacre de Tarajal en 2014. Avec d'autres membres de sa famille, il a trouvé une association à Douala, au Cameroun, où beaucoup d'autres victimes étaient nées. Lors d'une réunion à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du 10e anniversaire d'Alarm Phone l'automne dernier, il a soulevé la question de savoir comment continuer après 10 ans de lutte pour une justice qui n'est

jamais venue, alors que les familles des victimes sont de plus en plus épuisées.

L'idée était simple : faire éprouver aux familles la force du réseau de solidarité. Mohamed et Latifa, de Tunisie, ainsi qu'Aminata et Ndeye, du Sénégal, qui ont tous perdu des membres de leur famille à cause du

régime frontalier, ont immédiatement exprimé leur volonté de se joindre à l'initiative. Pascaline et Babacar, qui ont des années d'expérience au sein d'Alarm Phone, ont proposé leur aide, tout comme des militant.es camerounais.es et sénégalais.es vivant au Maroc, qui sont souvent confrontés à la question des disparitions.

Comme l'explique Feric :

« Compte tenu de sa situation géographique, le Cameroun, pays frontalier entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, constitue une plaque tournante pour les migrant.es de la région. Le Cameroun est également un pays de départ pour ses jeunes, dont la plupart migrent en raison de la précarité. En conséquence, bien que les chiffres soient encore mal connus et parfois sous-estimés, le Cameroun voit passer chaque année sur son territoire des milliers de migrant.es, en transit ou quittant le Cameroun avec l'Europe comme destination. Pendant longtemps, les autorités camerounaises en particulier, et les autorités africaines en général, ont fermé les yeux sur les tragédies impliquant des migrant.es, car elles se déroulent loin des frontières nationales, en mer Méditerranée ou au milieu du désert.

L'événement clé qui a mis en lumière la situation au

Cameroun par son niveau de couverture médiatique et qui a ému l'opinion nationale et internationale est la tragédie du 6 février 2014 au large de Tarajal, où des dizaines de jeunes Camerounais.es et d'autres ressortissant.es africain.es ont perdu la vie en tentant de rejoindre à la nage la côte espagnole. Cette tragédie a été d'autant plus choquante que des survivant.es ont témoigné que la Garde civile espagnole avait utilisé des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes contre les migrant.es qui nageaient. Cette tragédie a plongé plusieurs familles camerounaises dans le deuil, qui ont ensuite formé une association juridique pour demander justice, vérité et réparation pour la mort de leurs enfants.

Depuis lors, les frontières continuent de plonger des familles dans le deuil et restent l'un des fléaux qui déciment le plus la jeunesse africaine. Les familles des victimes sont unies dans leur quête quotidienne de vérité, de justice et de réparation, et elles continuent et continueront de manifester sans relâche pour obtenir des réponses à leurs demandes. »



Les liens et la confiance qui se sont développés au sein du réseau de commémoration ont rendu ce voyage possible. En avril, ils ont rendu visite aux familles des victimes de Tarajal ainsi qu'à de nombreuses autres familles de disparu.es à Edea, non loin de Douala au Cameroun.

Soutenus par la plateforme missingattheborders.org, ils ont réalisé de nombreux entretiens et vidéos. À l'automne, « missingattheborders » les publiera dans une section consacrée au Cameroun sur son site web, qui vise à donner la parole aux familles et à raconter leur histoire. Pendant une semaine, ils et elles ont interviewé des dizaines de membres de familles, qui ont partagé leur sentiment de perte, se sont soutenu.es et encouragé.es mutuellement, avant d'organiser ensemble une commémoration à la fin du voyage.

« Notre visite au Cameroun touche à sa fin. Elle a été intéressante et intense malgré les difficultés et la douleur. Chaque famille de disparu.es a une histoire difficile à raconter. [...] Leurs récits, la perte de leurs enfants et leur situation misérable nous ont fait pleurer. »

Mohamed, originaire de Tunisie (son fils a disparu en septembre 2012).

« Cette rencontre nous a permis de savoir que nous ne sommes pas seul.es dans cette situation. Quand vous écoutez leur histoire, vous oubliez la vôtre et vous ouvrez une voie qui permet de continuer le combat. »

Aminata, du Sénégal (son fils a disparu en 2020).

« Dès notre arrivée, nous nous sommes sentis comme en famille, entourés de gentillesse, de sourires et de générosité. Chaque moment partagé avec les autres a été précieux et restera gravé dans nos mémoires. »

Ndeye, du Sénégal (son frère a disparu l'année dernière).

« Les familles de disparu.es venues du Sénégal et de Tunisie pour soutenir les familles ici au Cameroun ont accompli un travail colossal en se rencontrant, en échangeant et en menant des entretiens. Les familles que nous avons rencontrées étaient désespérées, car elles ne savaient pas qu'il y avait des gens qui se battaient pour leur apporter soutien et réconfort. Elles se sentent responsables du fait que leurs enfants ou des membres de leur famille soient morts ou aient disparu sur la route migratoire. C'est une bonne chose pour elles de voir d'autres familles venues d'ailleurs, organisées et accompagnées par un réseau qui se bat pour la liberté de circulation. En

tant que réseau, nous devons les accompagner dans leur lutte pour la justice, en organisant d'autres grands événements pour sortir les familles de leur isolement afin qu'elles puissent se présenter devant le public avec dignité et revendiquer leurs droits. Car la migration n'est pas un crime, mais un droit, et de nombreuses familles l'ignorent. Au cours de ce voyage, j'ai vraiment compris les raisons qui poussent les gens à partir : la pauvreté, la précarité et la vulnérabilité. Elle est causée par les mauvaises politiques gouvernementales et la complicité de l'UE. Il est donc de notre devoir, en tant que militant.es, de lutter et de continuer à lutter pour un monde où nous sommes égaux en droit. Au cours du voyage, nous avons pu constater l'engagement et la détermination de tout le groupe à réussir. Espérons que nous pourrions nous revoir dans un autre pays, dans un autre endroit, pour poursuivre le combat. »

Babacar (membre d'Alarm Phone basé à Laâyoune).

Témoignages de familles:

missingattheborders.org/testimonials

Section Mali du site web :

missingattheborders.org/mali

Groupe CommemorAction de Alarm Phone



Disparu.es en mer

La complicité de l'Italie dans l'interception des garde-côtes tunisiens du 11 juillet

Dans la soirée du 11 juillet, 27 personnes sont arrivées au port de Favalaro à Lampedusa. Les 27 survivant.es nous ont raconté leur voyage vers l'Europe. Nous avons tenté de reconstituer ce qui leur est arrivé, en amplifiant leurs témoignages pour dénoncer la violence du régime frontalier
14 européen, qui a une fois de plus entraîné la

mort ou la disparition de personnes qui ont tenté de le défier.

Le mardi 8 juillet, un bateau a quitté Sfax, en Tunisie, avec à son bord 63 personnes. Après deux jours et demi en mer, le bateau est tombé en panne de carburant et a dérivé dans les eaux internationales pendant environ une journée. C'est là que l'avion Sparrow2, appartenant à Frontex, a repéré le groupe, le 11 juillet à 00h1. L'avion de surveillance a tourné autour du bateau pendant environ une heure.

Frontex a non seulement alerté les autorités européennes, mais a également informé les garde-côtes tunisiens, même si la Tunisie ne peut être considérée comme un port de sécurité. De nombreux témoignages ont documenté le traitement violent infligé par les autorités tunisiennes aux personnes migrantes au cours des interceptions en mer ainsi que leurs pratiques d'expulsion dans le désert.

On peut supposer que l'alerte donnée par Frontex a conduit à l'arrivée des garde-côtes tunisiens sur les lieux. Au même moment, les garde-côtes italiens sont arrivés. La nécessité d'éviter l'interception vers la Tunisie, afin d'échapper à la violence qui y règne, a conduit certaines personnes à sauter à l'eau et à nager vers le navire des garde-côtes italiens. Toutes les femmes et tous les enfants sont restés à bord du bateau.

Les garde-côtes tunisiens ont tenté d'empêcher les personnes dans l'eau d'atteindre le navire des garde-côtes italiens, en effectuant des manœuvres extrêmement dangereuses.

Selon des témoignages, trois jeunes hommes se sont noyés en mer à cause de ces manœuvres. D'autres sources indiquent que deux autres personnes sont toujours portées disparues. Selon ces informations, les 33 personnes restées à bord du bateau ont été interceptées et expulsées vers le désert algérien. Seules 27 personnes ont réussi à rejoindre le navire des garde-côtes italiens à la nage et ont ensuite été débarquées à Lampedusa.

Cinq personnes sont mortes ou portées disparues. Il ne s'agit pas d'une tragédie accidentelle, car elle aurait pu être évitée ! L'Italie apporte un soutien financier et matériel à la Garde nationale maritime tunisienne. L'agence européenne Frontex coopère avec les autorités tunisiennes (et libyennes).

Ces morts, comme toutes les autres morts à la frontière, sont le résultat direct des régimes frontaliers violents que l'Europe a délibérément créés et soutenus. Le 11 juillet, les garde-côtes italiens n'ont pas été simples spectateurs d'un violent refoulement qui a coûté la vie à au moins trois personnes, mais ils sont directement responsables de cette violence. En tentant de

réprimer la liberté de circulation, en externalisant et en sous-traitant le contrôle des frontières aux autorités libyennes et tunisiennes, l'Europe tue et fait disparaître des personnes chaque jour.

Dans ce cas précis, les autorités italiennes étaient sur place et auraient au moins pu empêcher ce refoulement violent.

Tout comme en Europe, en Tunisie, les personnes exilées sont confrontées à des conditions terribles, au racisme structurel, à la criminalisation et à l'absence totale d'accès à toute forme de protection ou de système de santé publique. De nombreuses personnes sont contraintes de vivre dans des camps de fortune sous les oliviers, qui sont régulièrement attaqués et détruits par la police locale. Des initiatives tentent de résister et de construire des structures de soin dans les camps, mais il y a quelques semaines, plusieurs hôpitaux auto-organisés ont été incendiés.

Certains des jeunes hommes originaires de Guinée et du Mali, arrivés à Lampedusa, ont passé deux ans en Tunisie. Ils nous ont raconté à quel point la situation en Tunisie était dangereuse pour eux. Lorsque nous les avons rencontrés le lendemain de leur arrivée, ceux qui avaient réussi à atteindre l'Italie étaient encore sous le choc de ce qu'ils avaient vécu. Ils nous ont dit qu'ils auraient aimé avoir de l'espace et du temps pour se reposer et se remettre de ce terrible voyage. Au lieu de cela, ils ont été placés dans un hotspot surpeuplé et transférés moins

de 24 heures après leur arrivée sur l'île, sans possibilité de se reposer ni de bénéficier du soutien dont ils avaient tant besoin après cette expérience.

Nous nous opposons à ces frontières créées par l'Europe, qui causent chaque jour des morts et des violences.

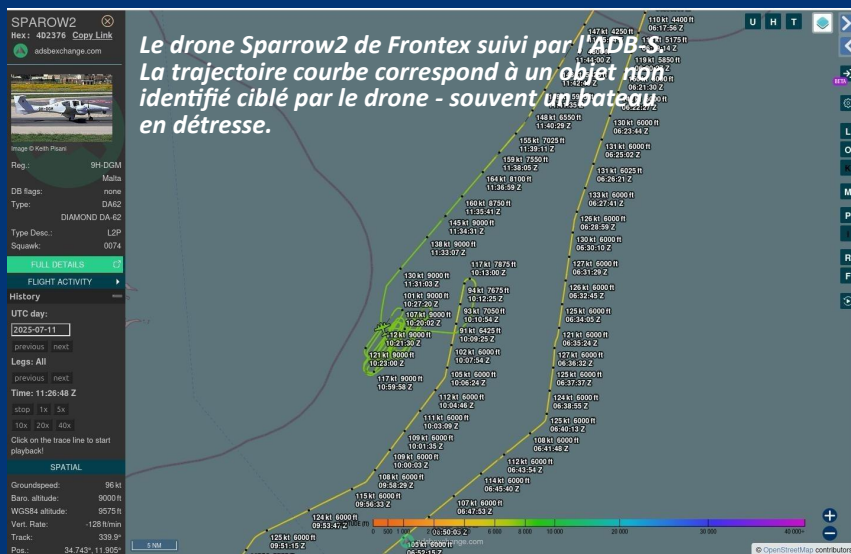
Nous condamnons le régime frontalier (néo)colonial et raciste !

Nous exigeons la liberté de circulation pour tou.tes !

Maldusa

Site web - maldusa.org

La Tunisie n'est pas un port sûr!



FRAGMENT JURIDIQUE

S.S. et autres c. Italie : une occasion manquée de mettre fin à la violence aux frontières en mer

En 2012, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Italie pour avoir secouru des personnes en détresse et les avoir transférées à la soi-disant garde côtière libyenne (scLCG), alors que la Libye ne peut être définie comme un lieu sûr (Hirsi Jamaa et autres c. Italie). L'Union européenne et les États ont donc dû s'adapter et conclure des accords tels que le protocole d'accord de 2017 entre la Libye et l'Italie, afin de continuer à sous-traiter les interceptions à la Libye et garantir que les personnes ne traversent pas la Méditerranée centrale.

Le 6 novembre 2017, des personnes en détresse en mer ont contacté les autorités italiennes, qui ont coordonné leur « sauvetage », c'est-à-dire leur interception violente par les scLCG, à bord d'un navire récemment offert par l'Italie dans le cadre de l'accord. Les autorités italiennes sont même intervenues avec un hélicoptère lorsque les scLCG ont commencé à recourir à la violence contre les personnes qui fuyaient la Libye. Le navire de l'ONG Sea-Watch 3, qui se trouvait sur place, a pu secourir 59 personnes, tandis que 47 autres ont été renvoyées de force en Libye. Au moins 20 personnes sont mortes. En conséquence, en 2018, la Cour a dû se prononcer une nouvelle fois : le fait de coordonner indirectement une interception et d'intervenir sur place avec un hélicoptère, constitue-t-il une violation de la Convention européenne des droits de l'homme ? Autrement dit : le fait de sous-traiter les interceptions aux autorités libyennes, tout en sachant que depuis 2012, la Libye n'est pas un lieu sûr, constitue-t-il une violation de la Convention européenne des droits de l'homme ? Cette fois-ci, dans sa décision du 12 juin 2025, la Cour a répondu qu'elle ne pouvait se prononcer sur cette question, en raison d'un « défaut de compétence ».

Dans la première partie de cet article, nous analyserons la décision de la Cour relative à l'absence de « compétence » et expliquerons pourquoi elle est déconnectée de la réalité vécue quotidiennement par les personnes migrantes et les ONG de secours en mer. Dans la deuxième partie, nous examinerons la faille juridique perpétuée par la Cour et les raisons qui pourraient l'expliquer. Enfin, nous discuterons brièvement des conséquences de cette décision pour la flotte civile.

Une décision technique déconnectée de la réalité

La Cour a été saisie pour statuer sur des violations du droit à la vie, de l'interdiction de la torture, du 16 non-refoulement et du droit à un recours

effectif. Pourtant, elle s'est limitée aux critères procéduraux, estimant que la Convention ne s'applique que si l'État (ici, l'Italie) est « compétent ». Si cela allait de soi sur le territoire italien, l'affaire ayant eu lieu en haute mer – hors juridiction nationale selon la Convention sur le droit de la mer – la Cour a exigé un contrôle « *ratione loci* » (territoire) ou « *ratione personae* » (autorité sur les personnes). Appliquant ces conditions de façon stricte, elle a conclu que l'Italie n'avait pas compétence, et donc qu'elle ne pouvait juger.

Mais cette décision est déconnectée du terrain. En Méditerranée centrale, chacun sait que les interceptions libyennes sont rendues possibles par le soutien financier, matériel et opérationnel de l'Italie, de Malte et de l'Union européenne. La Cour affirme pourtant que les garde-côtes libyens agissaient « de manière autonome » (§102), et ont ignoré l'hélicoptère italien sur place – ce qui, selon elle, prouve l'absence de contrôle italien. En réalité, ce comportement illustre plutôt leur fonctionnement en tant que milice. Comment ignorer que l'ONU elle-même a déclaré que l'UE avait « aidé et encouragé » des violations des droits humains ? Cela ne constitue-t-il pas une forme de « contrôle » ?

Encore plus surprenant, la Cour estime que coordonner un sauvetage ne suffit pas à établir une compétence. Selon elle, cela risquerait de dissuader les États d'intervenir (§106). Ce raisonnement est fallacieux. Les États sont tenus par le droit international et maritime. La Cour aurait pu affirmer une haute exigence de protection des personnes en détresse, au lieu de supposer que la crainte des responsabilités freinerait l'action. Or, les États rechignent surtout à débarquer les rescapés en Europe. Quoi qu'il en soit, ils sont tenus de secourir, et responsables s'ils facilitent des violations, comme les renvois vers la Libye. Ce raisonnement permet à l'Italie de transmettre des appels de détresse au nom des garde-côtes libyens, sans intervenir elle-même, en toute impunité. En choisissant une lecture étroite de la loi, la Cour a ignoré la réalité des faits et écarté l'affaire pour absence de compétence.

Pressions exercées sur la Cour : les juges ont fermé les yeux sur les abus

Au-delà de la simple exigence de « compétence », les juges ont adopté une approche très stricte tout au long de la décision. Dans l'affaire SS et autres c. Italie, la Cour a ignoré les « interventions de tiers » convaincantes du HCR, du Commissaire aux droits de

l'homme du Conseil de l'Europe ou d'organisations prestigieuses telles qu'Amnesty International et Human Rights Watch, l'ECRE, l'AIRE Centre, la CIJ et le Conseil néerlandais pour les réfugiés. La Cour a même refusé de se prononcer sur l'existence ou non d'une zone SAR libyenne à l'époque, en novembre 2017 (§89), alors que ce fait était contesté entre les requérants et l'Italie. En effet, les juges ont estimé que cette question ne relevait pas de leur compétence, qui est de statuer uniquement sur la Convention européenne des droits de l'homme, les questions relatives aux zones SAR étant régies par la Convention SAR (Search and Rescue / Recherche et sauvetage). Pour mieux comprendre cette décision, je recommande la lecture des §§ 109 à 113, en particulier les extraits suivants :

« (La Cour) ne perd pas de vue le fait que les requérants ont été confrontés à une situation tragique dans laquelle plusieurs personnes ont perdu la vie, dont les enfants de deux d'entre eux, et qu'ils couraient également le risque d'être renvoyés en Libye, pays qu'ils accusent de violer systématiquement les droits humains. Sur ce dernier point, la Cour ne peut que constater que tous les rapports dont elle dispose, émanant d'organismes internationaux et d'ONG, démontrent qu'à l'époque des faits, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants en Libye étaient exposés à un risque de torture, d'esclavage et de discrimination, de sorte que la situation dans ce pays n'était pas plus favorable que celle qui avait été constatée dans l'affaire Hirsi Jamaa et autres [citée ci-dessus]. [...] La Cour note que les requérants font valoir que la pratique consistant à conclure des accords bilatéraux en matière de migration avec des États tiers a pour effet d'exposer des personnes extrêmement vulnérables à un risque sérieux de violation de leurs droits fondamentaux. [...] La Cour a déjà souligné, nonobstant le droit des États à établir leur propre politique d'immigration, que les problèmes liés à la gestion des flux migratoires ne sauraient justifier le recours à des pratiques incompatibles avec les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention (...). En outre, le caractère particulier de l'environnement maritime ne saurait justifier l'existence d'une zone de non-droit où les individus ne sont couverts par aucun système juridique capable de leur garantir la jouissance des droits et garanties protégés par la Convention que les États se sont engagés à assurer à toute personne relevant de leur juridiction. [...] La Cour rappelle toutefois que sa compétence se limite à garantir le respect de la Convention. (...) (La Cour) n'est donc pas compétente pour garantir le respect d'autres traités internationaux ou d'obligations internationales découlant de sources autres que la Convention. »

En résumé, la Cour reconnaît l'existence d'une « lacune juridique » pour les personnes en détresse en Méditerranée centrale, où l'Italie, Malte et

l'Union européenne veillant à ce que les soi-disant garde-côtes libyens interceptent les personnes et les ramènent en Libye, pays dans lequel elles risquent de subir des actes pouvant constituer des crimes contre l'humanité. La Cour a rappelé qu'elle se limite à l'interprétation et à l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme et suggère donc que d'autres instances pourraient être mieux placées pour se prononcer sur cette question. Mais lesquelles ? La mer Méditerranée nécessite une structure qui tienne compte à la fois des considérations relatives aux droits humains (conventions européennes et internationales et leurs interprétations par les tribunaux internationaux ou les comités des Nations unies) et le droit maritime international (CNUD, conventions SAR et SOLAS). Et qui tienne également compte du fait que la haute mer n'appartenant à personne, appartient à toutes. Ce n'est que dans le cadre d'activités liées à la recherche et au sauvetage en mer (SAR) que la Convention SAR prévoit des dérogations : avec la création de zones SAR, les États doivent s'engager et coordonner les opérations de sauvetage. Ils doivent donc intervenir en haute mer.

Donc, oui, la Cour a raison, il y a nécessairement plusieurs conventions internationales en jeu, qui peuvent ou non être violées. Néanmoins, en refusant de se prononcer sur ces questions et en appliquant strictement une exigence procédurale, la Cour se soustrait à ses propres obligations. Si tous les tribunaux internationaux et les comités des Nations unies (tels que le Comité des droits de l'homme ou le Comité contre la torture) réagissaient de la même manière, plus de 20 décès pourraient survenir sans que personne ne se sente responsable.

Une telle interprétation du droit et une telle réticence à se prononcer sur un sujet hautement politisé doivent être comprises dans un contexte politique plus large. À l'instar des tribunaux nationaux italiens, la Cour européenne des droits de l'homme est très surveillée et a récemment été attaquée par plusieurs États, sous l'impulsion de l'Italie et du Danemark. Ces derniers ont accusé la Cour d'aller « trop loin » dans son interprétation du droit en matière de migration et de « gestion des frontières ». Par conséquent, la décision de la Cour d'appliquer des conditions de compétence restreintes – même en ignorant des faits évidents – ou de rappeler tout au long de son arrêt qu'elle est liée à l'interprétation et à l'application de la Convention uniquement, n'est pas totalement surprenante.

Les conséquences pour la Méditerranée centrale

Dans un contexte où tant d'affaires liées à la migration sont en cours au niveau national et international, l'affaire S.S. et autres n'est certes qu'une « décision parmi d'autres ». Mais c'était la procédure que les militant.es, les ONG et les

universitaires travaillant sur la question de la Méditerranée centrale attendaient. La Cour a été appelée à clarifier si les États européens, soutenus par l'Union européenne, avaient enfin trouvé une faille juridique, un moyen d'échapper à toute responsabilité. Malgré un contexte d'externalisation accrue des frontières et de protocoles d'accord avec la Libye, la Tunisie et l'Égypte et plus de 32 000 morts depuis 2014, la Cour a reconnu que c'était le cas, avec des arguments discutables.

Et nous voilà, en tant que flotte civile, avec un arrêt confirmant ce que nous avons toujours redouté. Toutefois, aussi désastreuse que soit cette décision, elle doit être relativisée : la Cour aurait pu mettre fin au régime frontalier européen actuel. Mais cela n'aurait été que temporaire : les États membres et l'UE elle-même s'adapteront toujours aux scandales et aux arrêts pour continuer à se soustraire à leurs obligations. En outre, même si de nombreuses questions restent en suspens, notamment sur l'impact de cette décision sur les procédures en

cours ou futures, tout n'est peut-être pas perdu. Au niveau national, par exemple, un tribunal italien a jugé l'Italie responsable d'un refoulement et a ordonné la délivrance d'un visa humanitaire. De plus, les tribunaux civils italiens ont contredit les autorités italiennes dans des procédures liées à la détention de navires d'ONG : malgré les tentatives de l'Italie de les légitimer, ils ont rappelé que les soi-disant garde-côtes libyens n'étaient pas un acteur légitime du sauvetage en mer.

L'arrêt S.S. et autres c. Italie sera certainement (mal) utilisé et mal cité. Cependant, il est de notre devoir de souligner qu'en fin de compte, même si la Cour a mis en évidence un vide juridique pour les personnes exilées, elle n'a pas précisé si l'Italie avait commis des violations des droits humains ou non. Et la Cour européenne des droits de l'homme a clairement indiqué qu'elle ne souhaitait pas être la juridiction compétente pour se prononcer sur cette question à l'avenir.

Bérénice Gaudin, Sea-Watch

La Cour Constitutionnelle italienne renforce le droit maritime

Le 8 juillet 2025, la Cour constitutionnelle italienne a jugé le décret « Piantedosi » conforme à sa Constitution, tout en réaffirmant un principe essentiel : les mesures nationales doivent être conformes au droit maritime international. La Cour souligne également le caractère répressif des détentions administratives imposées aux navires humanitaires. Depuis son entrée en vigueur en janvier 2023, le décret Piantedosi impose des restrictions sévères aux navires humanitaires en Méditerranée centrale. Il oblige les navires à rejoindre immédiatement le port de débarquement assigné par les autorités italiennes, sans possibilité de prêter assistance à d'autres embarcations en détresse. En cas de non-respect, des sanctions administratives peuvent être imposées, allant jusqu'à la détention du navire.

À la suite d'un référé introduit par SOS MEDITERRANEE contre une décision de détention administrative de l'Ocean Viking en février 2024, un juge du Tribunal de Brindisi (Italie), avait décidé de soumettre le décret à la Cour constitutionnelle italienne pour examiner sa validité. Celle-ci n'a pas retenu son inconstitutionnalité, mais a posé des limites claires à son application. La plus haute juridiction italienne a en effet réaffirmé que le droit maritime international prime sur toute législation nationale.

Le devoir de porter secours en mer est une obligation légale encadrée par le droit international, à laquelle nul décret ne peut déroger. Ainsi, la Cour a expressément indiqué qu'aucun équipage ne peut être sanctionné pour avoir refusé

d'exécuter un ordre contraire à ce devoir fondamental. Cette position remet en cause la validité des détentions antérieures, notamment celles fondées sur des allégations mensongères des garde-côtes libyens. Les navires humanitaires ont non seulement le droit, mais aussi le devoir, de ne pas se conformer à des ordres qui vont à l'encontre du droit maritime international. Les juridictions italiennes devront désormais intégrer cette exigence dans leur appréciation des situations de détention. Alors que les autorités continuent, de manière quasi systématique, à émettre des ordres contraires au devoir de sauvetage, cette décision établit une base juridique plus solide pour contester les détentions arbitraires.

Cependant, ces procédures sont longues et coûteuses, et pendant ce temps, les navires restent immobilisés. Cette situation, qui engendre un vide opérationnel en Méditerranée centrale, met des vies en danger, et compromet gravement la mission de sauvetage des ONG. Nous espérons que cette décision de la Cour constitutionnelle italienne conduira désormais l'administration et les juges italiens à appliquer le décret Piantedosi dans le respect du droit maritime, comme cela a été clairement affirmé pour la première fois dans l'histoire par la plus haute juridiction du pays. Il est impératif que cessent les entraves administratives aux opérations de sauvetage humanitaire afin de garantir la protection effective des personnes en détresse en mer.

SOS Méditerranée

Site web : <https://www.sosmediterranee.org/>

CRIMINALISATION

L'acharnement contre les navires de recherche et de sauvetage cause des centaines de morts en mer

32 organisations exigent que l'Etat italien cesse immédiatement les entraves systématiques opposées aux opérations de recherche et de sauvetage (SAR) menées par des organisations non gouvernementales.

Au cours du mois dernier, des navires d'ONG ont été immobilisés à trois reprises en raison de restrictions légales fondées sur des allégations relevant du « décret Piantedosi ». L'un d'entre eux, le navire de surveillance Nadir de l'ONG RESQSHIP, a été immobilisé à deux reprises. Le fait de délibérément tenir à distance les organisations non gouvernementales de recherche et de sauvetage de la Méditerranée centrale entraîne d'innombrables décès en mer sur l'une des routes migratoires les plus meurtrières au monde.

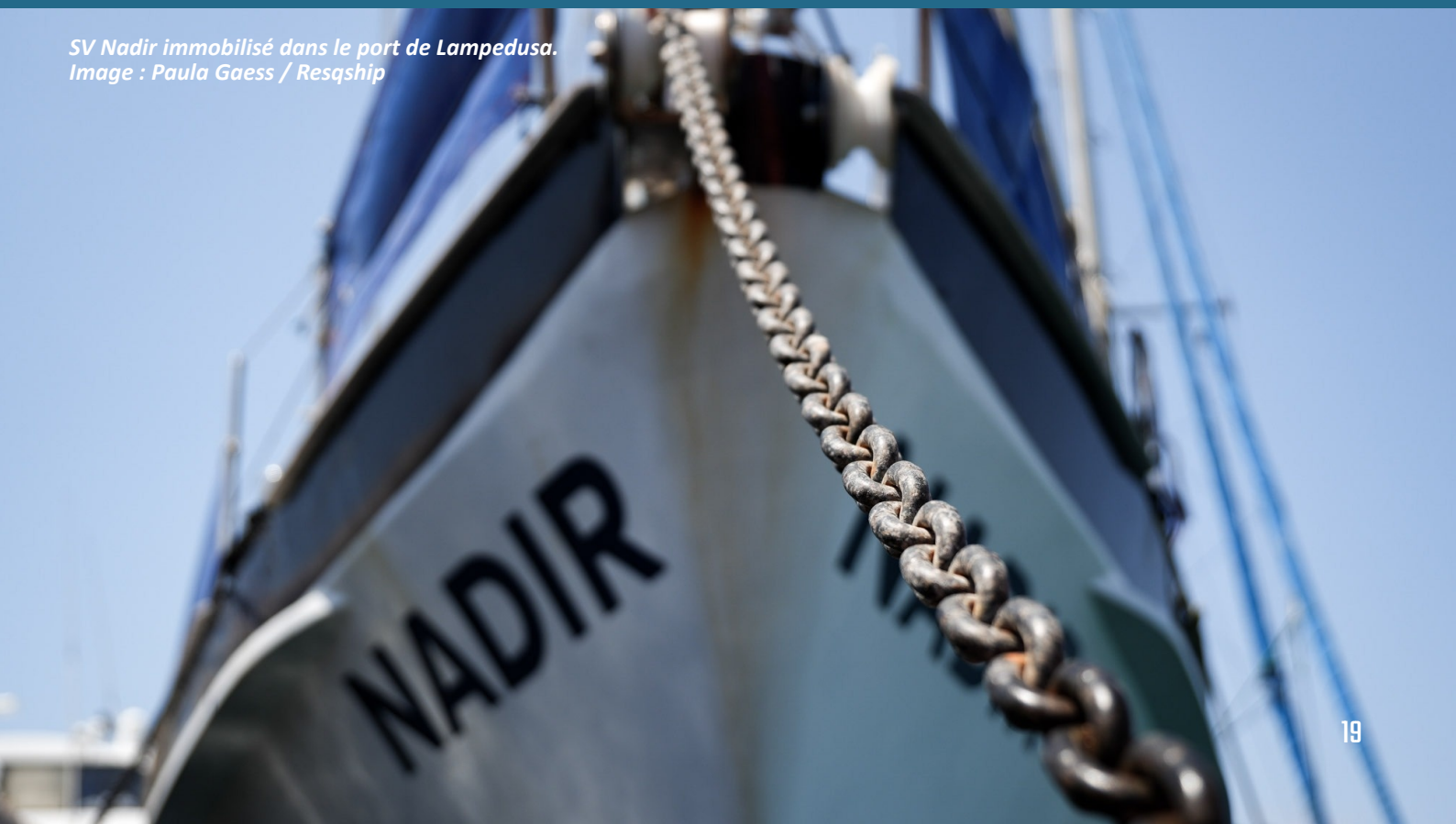
Malgré les nombreuses alertes lancées par les organisations SAR, les navires des ONG continuent d'être arbitrairement immobilisés depuis l'adoption du « décret Piantedosi » en janvier 2023, aggravée par la conversion en loi du « décret Flussi » en décembre 2024. Au cours du mois dernier, les petits navires de RESQSHIP et de Sea-Eye, le Nadir et le Sea-Eye 5, ont été immobilisés, accusés de ne pas avoir respecté les instructions des autorités.

Les deux équipages ont reçu des ports très éloignés

pour le débarquement des personnes survivantes et ont été invités à procéder à des transbordements partiels de personnes sur la base de critères de vulnérabilité, alors qu'une évaluation fiable de la vulnérabilité nécessite un environnement sûr et ne peut être effectuée à bord d'un navire et immédiatement après un sauvetage.

La mise en place d'obstacles juridiques et administratifs poursuit un objectif évident : éloigner les navires de sauvetage de leurs zones d'opération, limitant ainsi considérablement leur présence et leurs activités en mer. Sans la présence des bateaux et des avions des ONG, davantage de personnes se noieront en tentant de traverser la Méditerranée centrale, et les violations des droits humains ainsi que les naufrages passeront inaperçus. Les petits navires jouent un rôle crucial : ils patrouillent, fournissent les premiers secours aux personnes en détresse à bord des bateaux et, si nécessaire, embarquent les survivant.es jusqu'à l'arrivée de navires mieux équipés.

*SV Nadir immobilisé dans le port de Lampedusa.
Image : Paula Gaess / Resqship*



Depuis février 2023, les navires des ONG ont fait l'objet de 29 détentions, ce qui représente un total de 700 jours passés dans les ports au lieu de sauver des vies en mer. Ils ont passé 822 jours supplémentaires en mer pour rejoindre des ports de débarquement assignés dans des lieux situés à des distances injustifiables, représentant au total 330 000 kilomètres de navigation.

Ce qui ne concernait initialement que les navires de recherche et sauvetage civils s'étend désormais aux bateaux de surveillance plus petits. En outre, les ONG consacrent énormément de temps et de ressources financières à contester la législation restrictive de l'Italie et les détentions administratives qui leur sont arbitrairement imposées. Au cours des mois précédents, les tribunaux nationaux – à Catanzaro, Reggio Calabria, Crotone, Vibo Valentia et Ancône – ont rendu des décisions reconnaissant l'illégalité de la détention des navires de sauvetage des ONG dans les ports et ont, par conséquent, annulé les amendes correspondantes.

En octobre 2024, le tribunal de Brindisi a demandé à la Cour constitutionnelle italienne d'évaluer la compatibilité du « décret Piantedosi », converti en loi en février 2023, avec la Constitution italienne. Le 8 juillet 2025, la Cour constitutionnelle a réaffirmé que le droit de la mer ne pouvait être contourné par des normes punitives et discriminatoires et que toute décision contraire à celui-ci devait être considérée comme illégale et illégitime.

La non-assistance est un crime !

En vertu du droit maritime international, tout capitaine de navire a l'obligation de porter assistance aux personnes en détresse en mer. De même, tout État qui gère un centre de coordination des opérations de sauvetage est légalement tenu de faciliter et de lancer des opérations de sauvetage sans délai. Or, aujourd'hui, ce à quoi nous assistons n'est pas un échec de l'État, mais un ensemble de violations délibérées : rétention d'informations sur les cas de détresse, coordination avec les soi-disant garde-côtes libyens pour des refoulements illégaux – même dans les eaux maltaises –, tandis que les avions de Frontex observent les naufrages et les interceptions violentes sans intervenir.

Ces pratiques constituent une violation flagrante de la Convention SOLAS, de la Convention SAR, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et du principe de non-refoulement. Lorsque les États entravent les opérations de sauvetage au lieu de les faciliter, ils n'appliquent pas la loi, ils la violent.

Contexte

En décembre 2024, le « décret Flussi » (converti en loi 145/2024) relatif à la législation en matière de migration et d'asile adopté par le gouvernement italien est entré en vigueur. Il renforce les 20 dispositions déjà restrictives du « décret

Piantedosi », prévoyant comme sanctions des amendes, la détention et la confiscation définitive des navires de recherche et de sauvetage.

Les nouvelles dispositions facilitent la confiscation des navires en rendant les armateurs responsables des violations répétées, quel que soit le capitaine, et constituent donc un levier supplémentaire pour entraver les activités des ONG de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale.

Il y a dix ans, les ONG de recherche et de sauvetage ont commencé à combler le vide mortel laissé par l'UE et ses États membres en Méditerranée centrale. Alors que l'UE se concentre de plus en plus sur le contrôle et l'externalisation des frontières afin d'empêcher toute arrivée sur les côtes européennes, plus de 175 500 personnes ont été secourues par des navires d'ONG depuis 2015.

Cependant, depuis 2017, les acteurs SAR sont de plus en plus exposés à la criminalisation et à l'entrave de leurs activités en raison de lois et de politiques restrictives qui contredisent le droit maritime international et les droits humains.

Nous exigeons :

- L'abrogation immédiate des décrets Piantedosi et Flussi, mettant fin aux demandes inhumaines imposant aux navires de sauvetage de procéder à des débarquements partiels et à l'affectation de ports éloignés. Conformément au droit maritime international, les personnes qui viennent d'être secourues doivent être débarquées sans délai dans le lieu sûr le plus proche ; elles ne doivent pas être contraintes d'endurer de longs voyages et être instrumentalisées à des fins politiques.
- La libération immédiate du navire de surveillance Nadir et la fin de la criminalisation et des entraves aux activités SAR non gouvernementales.
- Que les États membres de l'UE remplissent leur devoir de sauvetage en mer et respectent le droit international. Les autorités devraient fournir à tous les navires des ONG le soutien nécessaire à la coordination des opérations de sauvetage afin qu'ils puissent assumer leur responsabilité de secourir les personnes en détresse.
- La mise en place d'un programme de recherche et de sauvetage financé et coordonné par l'UE.
- Des voies d'accès sûres et légales vers l'Europe afin d'empêcher que des personnes soient contraintes de monter à bord d'embarcations précaires et d'entreprendre des voyages périlleux et parfois mortels.

Liste des signataires :

<https://alarmphone.org/fr/2025/07/17/lacharnement-contre-les-navires-de-recherche-et->

Affaire Kinsa - la plus haute juridiction de l'UE statue

Les lois anti-traffic et anti-passeur doivent être compatibles avec les droits fondamentaux

La plus haute juridiction de l'Union européenne a imposé des restrictions importantes aux lois des États qui criminalisent à tort les personnes migrantes ainsi que celles et ceux qui leur viennent en aide. Le 3 juin 2025, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a statué dans l'affaire Kinsa que les personnes qui aident des mineurs à entrer de manière "irrégulière" sur le sol européen ne doivent pas être criminalisées. La Cour examinait le cas d'une ressortissante congolaise, O.B., qui avait aidé des mineurs dont elle avait la charge à entrer en Italie. Les juges ont précisé que ce type d'aide ne constituait pas une « aide à l'entrée illégale » au sens du droit de l'Union européenne dans la mesure où elle visait à protéger des mineurs et à garantir l'unité familiale. « Un tel parent exerce simplement sa responsabilité à l'égard de l'enfant », a expliqué la Cour. O.B. était arrivée en Italie en août 2019 avec sa fille de 8 ans et sa nièce de 13 ans, utilisant de faux passeports pour se rendre à Bologne et demander une protection internationale. À son arrivée, O.B. a été arrêtée et séparée des deux enfants, puis accusée d'avoir facilité leur entrée "irrégulière", ce qui est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement en Italie. Le tribunal de Bologne a renvoyé la procédure pénale devant la CJUE en demandant aux juges d'évaluer la portée et la compatibilité du paquet législatif européen "Facilitateurs" – ainsi que de la loi italienne sur l'immigration (article 12) – avec le droit européen plus large et en particulier avec la Charte des droits fondamentaux. Les juges ont estimé que les lois relatives à la facilitation ou à la lutte contre le trafic illicite ne peuvent prévaloir sur la Charte de l'UE et que les individus ne peuvent être pénalisés pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, en particulier l'intérêt supérieur de l'enfant (article 24), le droit à la vie familiale (article 7) et le droit d'asile (article 18). Dans le cas contraire, les États violeraient le principe de proportionnalité prévu à l'article 52, paragraphe 1, de la Charte. La Cour italienne de Bologne a depuis abandonné toutes les charges retenues contre la ressortissante congolaise.

« C'est un jour très important pour ceux qui recherchent la justice aux frontières de l'Europe », a

déclaré Francesca Cancellaro, avocate de la défense de l'O.B. « Cet arrêt montre que toute loi nationale et européenne peut être contestée au regard de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Cela pourrait marquer le début d'une remise en question de l'ensemble de la législation anti-traffic et anti-passeur, ne laissant aucune place à la criminalisation de la migration et de la solidarité. » L'arrêt de la CJUE est toutefois strictement limité aux affaires impliquant des aidants et des mineurs. La Cour a protégé ces cas spécifiques d'assistance de toute responsabilité pénale et a conclu que, si nécessaire, les tribunaux doivent écarter les dispositions nationales incompatibles avec la Charte. Elle n'a toutefois pas déclaré illégal l'ensemble du paquet "Facilitateurs", laissant intacte la criminalisation plus large de l'aide humanitaire. Les litiges futurs devront désormais contester l'utilisation abusive plus large des lois sur le trafic illicite à l'encontre des défenseur.euses des droits humains, des acteurs de la solidarité et des personnes migrantes elles-mêmes.

Cette décision intervient à un moment critique, alors que les institutions européennes renégocient le paquet "Facilitateurs", l'ensemble de lois dites "anti-traffic" et "anti-passeurs" qui ont conduit à la poursuite et à l'incarcération massive de personnes migrantes. Cet arrêt renforce les arguments en faveur de l'inscription explicite d'exceptions humanitaires dans le droit de l'Union européenne, afin d'empêcher son utilisation abusive à l'encontre de celles et ceux qui agissent par solidarité, par nécessité ou par souci d'autoprotection. La directive révisée doit inclure des exemptions claires pour les personnes qui franchissent les frontières sans autorisation afin de garantir leurs droits fondamentaux, qu'il s'agisse de migrant.es ou de demandeur.euses d'asile, ainsi que pour celles qui agissent par solidarité, comme les membres de leur famille ou les acteurs humanitaires.

Ces dernières années, des milliers de personnes migrantes ont été condamnées à de longues peines de prison en vertu de ces lois, simplement pour avoir piloté un bateau ou une voiture pendant leur voyage, ou pour avoir effectué d'autres tâches à bord, comme utiliser un GPS. Ces lois criminalisent également les actes de solidarité, tels que les opérations de recherche et de sauvetage ou la fourniture d'un abri, d'eau, de nourriture ou de vêtements. Rien qu'en 2024, au moins 142 personnes faisaient l'objet de poursuites pénales ou administratives pour des actes de solidarité dans l'UE.



La campagne Kinsa

Site web - <https://kinsa-case.eu/>

AMPLIFIER LES VOIX

Manifeste de Refugees in Libya

En février 2017, un protocole d'accord (MoU) a été signé par les gouvernements italien et libyen visant à « lutter contre l'immigration clandestine ». Cet accord, soutenu financièrement par l'Union européenne et coordonné par Frontex, a permis de former, financer et équiper les forces libyennes, leur permettant de systématiquement enlever, détenir arbitrairement, torturer, réduire en esclavage, tuer et violer des migrant.es. Nous, Refugees in Libya, faisons partie de leurs victimes. Par cet accord, l'Italie et l'UE se rendent actuellement complices de crimes contre l'humanité en Libye. Nous les tenons directement responsables d'avoir délibérément créé un environnement raciste et tortionnaire en Libye dans le but de dissuader la migration.

Même en Italie, cet accord immoral a conduit à une détérioration de l'État de droit, le gouvernement italien ignorant un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale et espionnant illégalement les défenseur.euses des droits humains. Nous, Refugees in Libya, avons dénoncé, en tant que témoins et victimes, l'entrave à la justice de l'État italien lorsqu'il a libéré notre tortionnaire Osama Almasri. Nos communications ont été espionnées par les services secrets italiens, comme l'a établi l'affaire Paragon. Nous, les victimes, sommes strictement contrôlés par l'État italien, tandis que les criminels sont libres de poursuivre leurs actes.

Le protocole d'accord viole nos droits en tant que réfugié.es depuis huit ans. Nous pensons que la plupart des citoyen.nes italien.nes ne sont pas d'accord avec cela. Nous pensons que la plupart ne veulent pas que leurs impôts servent à former et à

équiper des criminels de guerre. Nous pensons que la plupart ne veulent pas que des êtres humains soient envoyés de force dans des camps de torture. C'est pourquoi nous appelons tou.tes les citoyen.nes et les politicien.nes italien.nes à nous soutenir. Si rien n'est fait d'ici le 2 novembre 2025, le protocole d'accord criminel sera automatiquement renouvelé pour trois ans. Nous ne laisserons pas cela se produire.

Mais nos revendications vont au-delà de la simple cessation des préjudices. Nous demandons justice et réparation pour toutes celles et ceux d'entre nous qui ont été victimes des politiques italiennes et européennes en Libye. Nous voulons être évacué.es, protégé.es et traité.es avec dignité. C'est pourquoi nous exigeons :

1-La cessation du soutien à nos tortionnaires. La formation, l'équipement, le financement et la coordination des acteurs libyens impliqués dans des crimes contre les réfugié.es et les migrant.es par l'Italie et l'UE doivent cesser :

- Annuler le renouvellement du protocole d'accord Italie-Libye de 2017
- Suspendre tous les projets financés par l'UE qui soutiennent les milices criminelles libyennes
- Cesser de transmettre les coordonnées des bateaux de réfugié.es aux milices criminelles libyennes

2- Mettre fin à l'impunité ! Les victimes et les survivant.es des abus résultant du MoU méritent justice et réparation. Pour y parvenir, l'Italie doit :

- Délivrer des visas humanitaires pour l'Italie à tous

*Manifestation dans les champs d'oliviers le 28 mai.
Photo reçue par Refugees in Libya.*



les réfugié.es et migrant.es qui ont subi des abus commis par des criminels libyens soutenus par le protocole d'accord

- Indemniser financièrement tous les réfugié.es et migrant.es qui ont subi des abus commis par des criminels libyens soutenus par le protocole d'accord

- Présenter des excuses officielles pour les préjudices causés

3- Offrir des alternatives aux réfugié.es qui se trouvent encore en Libye pour échapper à l'environnement dangereux que le protocole d'accord a créé. Au lieu de financer des criminels, nous demandons à l'Italie et à l'UE de :

- Relancer les opérations de recherche et de sauvetage étatiques en Méditerranée

- Promouvoir et étendre les couloirs humanitaires et autres moyens légaux pour évacuer les réfugié.es vers des lieux sûrs

- Financer les organisations de la société civile libyenne qui soutiennent les communautés de migrant.es et de réfugié.es

Nous, Refugees in Libya, ne sommes pas dans notre pays d'origine. Mais cela ne nous rend pas moins humains. Et la première étape pour reconnaître notre humanité est de cesser de soutenir nos tortionnaires.

STOP AU MÉMORANDUM !

Refugees in Libya

Site Web : <https://www.refugeesinlibya.org/>

*Expulsion des camps dans le nord de Sfax en mai.
Photo reçue par Refugees in Libya*



Que nos vies comptent

Tunisie : destruction et manifestations auto-organisées

Dans Echoes n° 17, nous écrivions : « La Tunisie ouvre un nouveau chapitre dans la guerre menée par l'UE contre les migrant.es noir.es. Les camps de fortune installés dans les oliveraies sont détruits à coups de bulldozers et d'incendies. 30 000 personnes sont en train de perdre leurs dernières ressources... » L'évacuation des camps s'est poursuivie en mai 2025. Les camps situés sur des terrains privés ont été les premiers touchés par la destruction. Jusqu'à 3 000 personnes ont été

dispersées parce que les propriétaires fonciers ont exigé que leurs terres soient libérées. Les rumeurs concernant l'évacuation de nouveaux camps gérés par l'OIM ou gardés par l'armée n'ont pas encore été confirmées. Malgré la situation désespérée, le 12 mai, 400 femmes avec leurs enfants et 100 hommes ont manifesté à El-Amara contre l'expulsion et les abus. Le 28 mai, une autre marche de protestation a été organisée au km 35.

Pour plus d'informations, consultez le site web [Migration-Control.info](https://migration-control.info) :

<https://migration-control.info/de/blog/tunesien-alarmstufe-rot/#header-update-280525>

Migration Control

RAPPORT

Archives sur la migration à Malte : contre-cartographier la violence aux frontières

En juin, nous avons lancé “Malta Migration Archive”. Ces archives mettent en lumière la violence aux frontières à Malte en documentant les nombreuses façons dont l'État maltais entrave systématiquement la mobilité et l'installation des personnes migrantes. Elles documentent les pratiques de non-assistance et de refoulement vers la Libye, tout en recueillant les témoignages de personnes nouvellement arrivées à Malte.

Nous avons lancé ce projet avec deux objectifs : d'une part, pallier le manque d'informations sur la migration en mer et lever le voile sur les actions menées par Malte lorsque des personnes sont en détresse dans nos eaux. Le second était de faire le lien entre ce qui se passe en mer – la violence et le racisme qui consistent à laisser des personnes en détresse en mer ou à les refouler vers la Libye – et la violence et le racisme auxquels sont confrontées les personnes à Malte, celles-ci étant souvent enfermées dans des centres de détention ou privées des droits et des opportunités qui leur permettraient de mener une vie décente.

Notre carte interactive recense plus de 1 800 cas de détresse dans la zone de recherche et de sauvetage de Malte entre 2020 et 2024. Cela représente près de 80 000 personnes en détresse. Dans cette zone, Malte a la responsabilité de coordonner les opérations de sauvetage et de veiller à ce que les personnes soient débarquées dans un lieu sûr. Pourtant, Malte n'a secouru que 2 à 3 % des bateaux en détresse pendant cette période. La non-assistance et le retardement des sauvetages est devenu une pratique courante pour les autorités maltaises. Elles refusent également de coordonner les sauvetages avec les ONG et les navires marchands. Ces refus ont des conséquences mortelles : davantage de personnes souffrent et meurent en mer à cause des actions et de l'inaction du gouvernement maltais. L'année dernière, plus de 1 700 personnes sont mortes en Méditerranée centrale.

Alors que Malte refuse systématiquement de secourir les personnes en détresse, elle autorise de plus en plus les milices libyennes à entrer dans notre zone de recherche et de sauvetage afin de renvoyer illégalement des personnes en Libye, malgré les preuves de violations systématiques et généralisées des droits humains dans ce pays. Notre base de données montre qu'entre 2020 et 2024, plus de 5 000 personnes ont été renvoyées

illégalement en Libye depuis la zone de recherche et de sauvetage de Malte. Les archives sont le fruit d'un effort collectif, rendu possible grâce à une mosaïque de personnes et d'organisations. À Malte, nous avons eu le privilège de travailler avec Aditus, l'Association pour la justice, l'égalité et la paix, la Coalition pour les 3 d'El Hiblu, Moviment Graffiti, SAR Malta Network et Spark 15, entre autres. Au-delà de Malte, nous sommes redevables à la flotte civile : les organisations qui documentent en mer les violences aux frontières et effectuent des opérations de sauvetage vitales. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Alarm Phone et Sea-Watch, et en particulier avec le Civil MRCC, qui a fourni les données pour la carte interactive.

Dans notre travail, nous reconnaissons les limites des « données » : le caractère toujours incomplet des informations dont nous disposons, ainsi que l'exploitation politique des données existantes, en particulier la manière dont les données quantitatives alimentent la notion de « crise » migratoire, construite de toutes pièces. Nous complétons donc les données quantitatives par des études de cas plus approfondies et des témoignages de personnes en situation de déplacement. Nous pensons également que les archives s'inscrivent dans un effort collectif essentiel pour dénoncer les violences aux frontières et les pratiques cachées des États.

Ces archives sont donc conçues comme une contre-archive, pour lutter contre l'effacement et l'oubli. Dans notre travail, nous documentons les actions des États et des autres acteurs qui causent tant de souffrances et de morts, tout en reflétant la ténacité de l'esprit humain, notre relation fondamentale à la mobilité et à la migration en tant qu'êtres humains, et les moyens par lesquels les personnes créent des espaces de solidarité à Malte, en Méditerranée et au-delà. “Malta Migration Archive” est également envisagée comme une ressource collaborative : il s'agit d'un espace vivant et évolutif que nous pouvons tous utiliser, partager et enrichir. Dans cet esprit, nous vous invitons à collaborer avec nous, à documenter le travail que vous effectuez dans ces espaces, à ajouter de nouvelles perspectives, de nouveaux domaines et de nouveaux témoignages.

Malta Migration Archive, 14 juillet 2025

Site web - maltamigrationarchive.org



MOBILISATION

Face au génocide en cours à Gaza et suite à l'attaque de drone, nous exprimons notre solidarité avec la Flottille de la Liberté !

Le 2 mai au petit matin, nous avons été témoins d'une nouvelle violation du droit humanitaire international alors qu'il était en route pour Gaza afin de livrer de l'aide humanitaire et des médicaments, le navire Conscience, faisant partie de la Freedom Flotilla a été attaqué par deux drones.

Quelques heures avant l'attaque, l'avion C-130 Hercules de l'armée de l'air israélienne se dirigeait vers Malte. Les données de suivi aérien montrent qu'il volait à basse altitude à l'est de Malte.

Bien que l'armée israélienne ait refusé tout commentaire, la Freedom Flotilla soupçonne que les tirs visant le navire non armé provenaient de drones israéliens, provoquant un incendie et risquant de tuer l'équipage et les volontaires à bord (les preuves ont été recueillies ici).

À la suite d'un appel de détresse Mayday lancé par le navire, un cargo chypriote est arrivé sur place et a procédé à l'extinction de l'incendie.

L'équipage a refusé d'abandonner le Conscience, pour ne pas laisser le navire sans surveillance ce qui aurait probablement entraîné la perte de l'aide qu'il transportait. La Palestine est occupée par Israël depuis 1948, date à laquelle 700 000 Palestiniens ont été expulsés de leurs foyers et de leurs terres.

Depuis lors, nous avons assisté à la prolifération de colonies israéliennes considérées comme illégales au regard du droit international, et Israël a imposé un régime d'apartheid au peuple palestinien.

Alors la violence de ce régime est structurelle, nous avons assisté, à la suite de l'attaque menée par le Hamas à travers la barrière de Gaza le 7 octobre 2023, au cours de laquelle plus de 800 civils ont été tués, à une escalade sans précédent dans laquelle l'État d'Israël mène des opérations génocidaires systématiques visant à éliminer la population palestinienne résidant dans la bande de Gaza.

Depuis lors, plus de 52 000 personnes ont été tuées,

dont plus de 17 400 enfants. Des journalistes, des travailleurs humanitaires, des médecins, ainsi que des ambulances et des hôpitaux ont été systématiquement ciblés par les attaques israéliennes, violations flagrantes du droit international humanitaire.

Outil central dans le plan génocidaire, le siège imposé par Israël sur la bande de Gaza empêche quasiment tout acheminement de biens de première nécessité — notamment nourriture, médicaments et matériel médical — et détruit l'infrastructure sanitaire du pays.

Face à la famine imposée à la population de Gaza et à la pénurie extrême de médicaments, la Freedom Flotilla a décidé de briser le blocus sur Gaza et d'apporter des denrées essentielles.

Nous condamnons fermement l'attaque délibérée contre un navire civil transportant des biens essentiels et de l'aide médicale. Nous condamnons également la dernière distorsion indécente de la réalité par le gouvernement israélien, qui justifie l'attaque de drone comme faisant partie d'opérations visant à « détruire le Hamas ».

Nous dénonçons le silence et l'inaction des États occidentaux et arabes face à ce nouveau crime manifeste de l'État d'Israël, qui agit en toute impunité.

Nous exprimons toute notre solidarité avec celles et ceux qui résistent encore à Gaza aux tentatives incessantes d'extermination des forces israéliennes, ainsi qu'avec celles et ceux qui, comme l'équipage de la Freedom Flotilla, leur apportent leur soutien, dénoncent ces actes et agissent pour arrêter le génocide

Déclaration complète et liste des signataires :

<https://alarmphone.org/fr/2025/05/09/declaration-en-solidarite-avec-la-flottille-pour-la-liberte/>

Le navire Conscience après l'attaque du drone.
Photo : Coalition de la Freedom Flotilla



TRANSBORDER SUMMER CAMP III

Le « village » de la solidarité en action

En août 2025, alors que le nouveau numéro 18 d'Echoes vient de paraître, un nouveau Transborder Summer Camp (TSC) aura lieu près de Nantes, en France. Après le TSC I en 2019 et le TSC II en 2022, c'est la troisième fois que plusieurs centaines de militant·e·s d'horizons très divers et actif·ve·s dans d'innombrables villes d'Europe et d'Afrique du Nord et de l'Ouest se réunissent pour quatre jours d'échanges. « Construire et étendre les infrastructures pour la liberté de circulation » était déjà un slogan clé du premier camp et c'est à nouveau un fil conducteur pour de nombreux ateliers et discussions sur les projets de solidarité le long des routes de fuite et de migration. Les proches des disparus sont à nouveau présents pour évaluer les actions commémoratives, tandis qu'un espace de commémoration permanent est aménagé au centre du camp. La lutte contre la détention et l'expulsion, la criminalisation et la régularisation sont d'autres thèmes principaux du programme, dans le contexte de la montée de l'extrême droite dans de nombreux pays.

« À une époque où le fascisme se propage dans des discours virulents au sein des institutions et dans l'espace public, et où les lois répressives, xénophobes et meurtrières contre l'immigration se multiplient, nous devons construire ensemble une résistance solide et unie. C'est pourquoi le TSC de cette année est organisé autour du thème « Interconnecter les luttes ». Nous voulons souligner la nécessité d'établir des liens entre les différents groupes impliqués dans les luttes pour la justice sociale, entre les migrant.es et les groupes autonomes. Nous nous réunirons pour échanger des idées sur nos luttes, pour apprendre les un.es des

autres, pour partager nos outils et former ensemble un réseau transcontinental de solidarité. » (Extrait de l'invitation au TSC III)

En conséquence, le programme comprend non seulement des ateliers sur l'antifascisme, mais aussi sur le logement et le travail migrant.e, sur le féminisme et la justice climatique, sur la militarisation, les histoires néocoloniales et les situations dans les pays d'origine. Une attention particulière est accordée aux luttes contre les violences policières, en invitant des membres des comités vérité et justice à se joindre à nous et à relier les luttes contre le racisme aux frontières avec celles contre le racisme dans les centres-villes.

Comme nous l'avons appris lors de nombreux camps et conférences précédents, les ateliers ne sont pas les seuls espaces de discussion importants, mais les discussions informelles pendant les pauses et en soirée jouent également un rôle crucial dans la création de contacts et de confiance. Ainsi, le TSC III reprendra le premier jour avec ce qui s'appelait auparavant la « foire sans frontières » et qui est désormais rebaptisée « village de solidarité ». Plusieurs heures seront consacrées à des échanges directs autour de tables d'information, de cartes ou d'expositions, afin de jeter les bases de l'objectif le plus important du camp : la coopération pratique et l'engagement dans la lutte pour un monde sans frontières et sans racisme.

No One is Illegal, Hanau



Le désert central de la Méditerranée

La Méditerranée centrale est la route migratoire la plus meurtrière au monde, où les politiques frontalières racistes de l'Union européenne sont les plus évidentes : plus de 25 000 vies ont été perdues depuis 2014. Plutôt que de sauver des vies en mer, l'Union européenne a décidé de dépenser son argent pour contrôler les frontières, créer des camps en Afrique du Nord et entraver les efforts des navires des ONG. La stratégie porte ses fruits : l'État a étendu son contrôle sur cette zone frontalière, restreignant la solidarité dans un cadre opérationnel strict qui aboutit presque toujours à la détention ou à l'assignation d'un port lointain pour le débarquement. Pire encore : la violence étatique devient invisible.

f.Lotta

f.Lotta est un cri de protestation de la société civile, un appel à rejeter cette situation et le monde qui l'a normalisée. f.Lotta organisera

une manifestation maritime au sud de Lampedusa, rassemblant autant de bateaux que possible, afin de reconquérir ce qui est aujourd'hui un cimetière à ciel ouvert, de l'occuper avec notre solidarité et notre résistance collectives, et de le reprendre au régime frontalier de l'État. Des bateaux provenant de nombreux ports d'Italie et d'Europe convergeront vers Lampedusa en faisant des escales logistiques et politiques dans différents ports, afin de diffuser les idées de f.Lotta et de créer des synergies avec les réalités locales et les réseaux de solidarité.

La manifestation maritime au sud de Lampedusa se déroulera pendant trois jours, entre le 10 et le 20 septembre. Elle débutera par un rassemblement initial près de l'île, puis par une première journée de navigation vers le sud. Le deuxième jour, les bateaux prendront position pour assurer la surveillance, formant une chaîne de solidarité et se déplaçant selon des schémas de patrouille coordonnés. Le dernier jour, la flottille rentrera pour un dernier rassemblement et des commémorations.

OCOB : One Campaign One Boat

f.Lotta porte un ensemble de campagnes. L'horizon politique global de f.Lotta est la liberté de circulation. Chaque bateau est alors le porte-drapeau, le témoin d'une campagne politique spécifique et connectée.

Ces campagnes sont développées par des groupes et collectifs politiques déjà existants, qui rejoignent f.Lotta et acceptent de façonner sa plateforme politique, l'enrichissant ainsi. Si f.Lotta était un manifeste, chaque bateau serait une revendication visant à changer un aspect spécifique du système. Découvrez-les sur le site web de f.Lotta :

<https://flotta.noblogs.org/campaigns>

f.Lottine et land f.Lotta

f.Lotta veut contrer l'hégémonie croissante de l'extrême droite : cela ne s'arrête pas à la protestation maritime au sud de Lampedusa. f.Lottine et terre f.Lotta sont d'autres articulations de l'initiative, des actions de protestation parallèles reliant l'espace central de la Méditerranée à d'autres villes d'Europe et à d'autres zones frontalières. Elles facilitent la participation de bateaux ou de groupes éloignés, créent des liens avec des réalités et des luttes déjà existantes, et augmentent la portée des idées de f.Lotta.



Une f.Lottina est une occupation maritime ou fluviale autre que celle au sud de Lampedusa, tandis qu'une action f.Lotta terrestre peut prendre plusieurs formes : une occupation, une marche, un sit-in devant un centre de rétention local...

À propos

f.Lotta n'est pas une organisation

institutionnalisée, mais fédère un groupe hétéroclite et diversifié de personnes unies par la conviction qu'un autre horizon politique est possible.

La protestation en mer ouvre la Méditerranée centrale à des formes de solidarité et de résistance autres que le sauvetage en mer professionnalisé, rassemblant des collectifs, des individus, des groupes avec ou sans bateaux. Elle appelle la société civile à rejeter le régime des frontières partout, jusqu'à ses fondements : le colonialisme, le capitalisme, le patriarcat. Si vous avez un bateau, et même si vous n'en avez pas

Rejoignez-nous ! C'est notre appel à l'action, avec différentes façons de soutenir f.Lotta :

<https://flotta.noblogs.org/call-to-action/>

Et au cas où vous vous poseriez la question : nous ne savons pas comment prononcer le « . » dans « f.Lotta », c'est à chacun.e de nous de décider !

TROIS ANS D'ECHOES !

"Ça fait la différence !"

C'est sous ce titre que le premier numéro d'Echoes a été publié en juillet 2022, en ligne mais aussi en version imprimée pour être distribué lors du 2ème Transborder Summer Camp. L'un des principaux objectifs que s'était fixé l'équipe éditoriale était de mettre en lumière l'impressionnante coopération qui existe entre les organisations et les réseaux présents en Méditerranée, menée par des navires d'ONG, des vols de surveillance aérienne avec des avions civils, ainsi que par le biais de la hotline Alarm Phone. Comme nous l'avons écrit dans le premier numéro, « Le Centre civil de coordination des opérations de sauvetage en mer (CMRCC) : ce n'est pas une idée d'avenir ou une vision à long terme. Non, c'est déjà une pratique quotidienne ! »

Entre-temps, 18 numéros d'Echoes ont été publiés,

tous les deux ou trois mois, toujours accompagnés d'un journal des sauvetages, soulignant la coopération entre les acteurs de la flotte civile. Il s'agit d'une revue critique de 20 à 30 pages, avec des articles réguliers et des interviews sur les développements politiques, la criminalisation, les commémorations et les mobilisations. S'adressant à tous les acteurs de la solidarité en mer ainsi qu'à toute personne intéressée par les luttes aux frontières, Echoes revient sur des aspects importants des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale, aborde des sujets d'actualité, présente des analyses et des recherches, et met en lumière les luttes auto-organisées des réfugié.es et des migrant.es.

Numéros précédents d'Echoes :

<https://civilmrcc.eu/echoes-from-the-central-mediterranean/>



Contacts

Site Web - <https://civilmrcc.eu/>

Email - political-moderator@civilmrcc.eu

Echoes - civilmrcc.eu/echoes-from-the-central-mediterranean

Edition

Sophie-Anne Bisiaux

Hagen Kopp

Ileana Maria

Arthur Charléty